

Conseil des écoles francaskoises N^o 310



Rapport annuel 2019-2020

École de langue première
aujourd'hui...
Francophone
bilingue
pour la vie!

Table des matières

Coordonnées de la division scolaire	1
Lettre de présentation	2
Introduction	3
Gouvernance.....	4
Profil de la division scolaire.....	7
Orientation stratégique et établissement de rapports.....	15
Données démographiques (effectifs)	33
Infrastructure et services de transport de la division scolaire.....	36
Sommaire financier	38
Annexe B : Rapport de la direction et états financiers vérifiés.....	45

Sigles

CAP :	Communauté d'apprentissage professionnelle
CÉ :	Conseils d'école
CÉF :	Conseil des écoles fransaskoises
CMEC :	Conseil des ministres de l'Éducation du Canada
COPE :	Communication orale en petite enfance
CSF :	Conseil scolaire fransaskois
EPE :	Évaluation de la petite enfance
MES :	Ministère de l'Éducation en Saskatchewan
PAC :	Plan d'amélioration continue
PSSE :	Plan stratégique du secteur de l'éducation
RAI :	Réponse à l'intervention
TACLEF :	Trousse d'acquisition de compétences langagières en français



Coordonnées de la division scolaire

Conseil des écoles fransaskoises N° 310

1440, 9e Avenue Nord, bureau 201
Regina (SK) S4R 8B1

Téléphone : 306-757-5741

Numéro sans frais : 1-877-273-6662

Télécopieur : 306-757-2040

Site internet : www.ecolesfrancophones.com

Courriel : regina@cefsk.ca



Lettre de présentation

Honorable Dustin Duncan
Ministre de l'Éducation

Monsieur le Ministre,

Le conseil scolaire du Conseil des écoles fransaskoises est heureux de vous soumettre, ainsi qu'aux résidents du Conseil, son rapport annuel pour l'exercice 2019-20. Ce rapport présente un aperçu des objectifs, des activités et des résultats pour l'année financière du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020. Le rapport fournit aussi un aperçu financier ainsi que les états financiers vérifiés par un auditeur indépendant, selon les méthodes comptables normalisées, généralement reconnues au Canada.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.


Alpha Barry,
Président du CSF.

Introduction

Le présent rapport annuel expose dans leurs grandes lignes les activités et les résultats du Conseil des écoles fransaskoises (CÉF) pour l'exercice financier allant du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019.

Ce rapport présente une description d'ensemble du CÉF, de sa structure de gouvernance ainsi que de la composition de ses élèves, de son personnel, de ses programmes et de ses installations. Il présente entre autres des informations relevant de ses trois mandats : scolaire, culturel et communautaire.

Le plan stratégique 2021 du CÉF intègre les objectifs du Plan stratégique du secteur de l'éducation (PSSE) qui est développé dans ce rapport et s'articule autour de 3 axes :

- Préparer les élèves à une réussite éducative en français ;
- Développer des partenariats avec les parents et la communauté ;
- Développer une culture d'excellence.

Outre les informations détaillant les activités et résultats du CÉF, ce rapport traite de la mise en œuvre de son plan d'amélioration continue (PAC). La situation financière est présentée dans le rapport de la direction et des états financiers audités. Les annexes contiennent la liste des bénéficiaires et des paiements. Les états financiers ont été audités par un vérificateur indépendant, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.

Gouvernance

Conseil scolaire

Le Conseil scolaire francaskois (CSF) assure la gouvernance du Conseil des écoles francaskoises (CÉF) tandis que les Conseils d'école (CÉ) assurent un rôle consultatif clé auprès des écoles.

Par l'entremise de la *Loi sur l'éducation de 1995*, le Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan délègue au CSF l'autorité voulue pour régir le CÉF. De plus, la *Charte canadienne des droits et libertés*, adoptée en 1982, accorde aux francophones vivant en milieu minoritaire le droit de gérer leur propre système scolaire. Ainsi, le CSF, dûment élu, assume la responsabilité d'offrir aux élèves du CÉF des programmes éducationnels qui actualisent la vision, la mission et les valeurs du CÉF.

Le CSF exerce un contrôle exclusif sur, au minimum, sept principales fonctions scolaires. D'autre part, selon le CÉF, la province doit respecter cinq obligations constitutionnelles génériques :

Les sept fonctions exclusives du CSF :

1. L'identification des besoins scolaires de la communauté qu'elle dessert ;
2. Les dépenses des fonds prévus pour l'instruction et les établissements scolaires ;
3. Le recrutement et l'affectation du personnel enseignant ;
4. La nomination et la supervision de la direction générale ;
5. L'établissement des programmes scolaires ;
6. La conclusion d'accords pour l'enseignement et les services dispensés ;
7. La détermination de l'emplacement des écoles de la minorité.

Les cinq obligations provinciales, selon le CÉF :

1. Réparer les injustices du passé et s'assurer qu'elles ne se répèteront plus afin de contribuer à l'égalité des deux communautés linguistiques officielles dans le futur ;
2. Offrir et promouvoir l'instruction en français ;
3. S'assurer que l'instruction en français soit d'une qualité exemplaire ;
4. Déléguer au CSF les pouvoirs exclusifs prévus ; et,
5. Desservir les besoins scolaires de la communauté minoritaire.

Le CÉF est actuellement organisé en dix régions scolaires aux fins des élections scolaires ; après les élections, les conseillers et conseillères sont chargés de veiller aux intérêts des élèves du CÉF et à ce que la meilleure éducation en français langue première soit prodiguée à chacun et chacune.

Les membres du conseil scolaire actuel ont été élus lors de l'élection générale de 2016 (automne) pour s'acquitter d'un mandat de quatre ans. Des élections partielles ont eu lieu en octobre 2017 et une élection en mai 2018 pour la nouvelle région scolaire de Ponteix.

Les membres du conseil scolaire francaskois, au 31 août 2020, sont les suivants :

Région scolaire de Bellegarde n° 1 Joseph Poirier
Région scolaire de la Vieille n° 2 Maria Lepage
Région scolaire de Regina n° 3 Alpha Barry (Président du CSF)
Région scolaire de l'école Providence n° 4 Gisèle Rivard



Région scolaire de Saskatoon n° 5 Hélène Grimard
 Région scolaire de Zenon Park n° 6 Jérôme Perrault
 Région scolaire de Prince Albert n° 7 Geneviève Binette
 Région scolaire des Battlefords Park n° 8 Martin Prince
 Région scolaire de l'école St-Isidore n° 9 Anita Francon
 Région scolaire de Ponteix n° 10 Guy Roberge

Une liste de la rémunération versée à tous les membres du conseil scolaire en 2019-20 figure à l'annexe A.



Joseph Poirier



Maria Lepage



Alpha Barry



Gisèle Rivard



Hélène Grimard



Jérôme Perrault



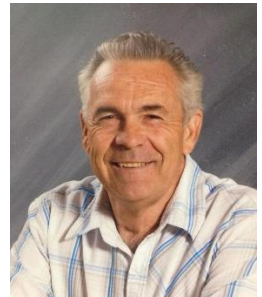
Geneviève
Binette



Martin Prince



Anita Francon



Guy Roberge

Conseils école-communauté/conseils d'école (CÉC/CÉ)

En vertu de la *Loi de 1995 sur l'éducation*, chaque école a un conseil d'école. Chaque conseil d'école est composé de parents et d'un représentant communautaire. Au total, soixante-six conseillères et conseillers d'école sont impliqués dans les écoles fransaskoises.

Le CÉF est composé de douze conseils d'école formés d'élus pour un mandat d'une durée de deux ans. Les conseils d'école jouent un rôle capital en termes d'implication des parents dans la vie scolaire, identitaire et culturelle de l'organisation.

Parmi les devoirs et les responsabilités énumérés dans la Loi scolaire, les conseils d'école sont intégrés au processus de décision du CSF. Le conseil d'école représente les parents de son école et la raison d'être d'un conseil d'école est :

- D'aider les familles à accompagner leurs enfants dans leur apprentissage scolaire ;
- De rassembler les ressources de la communauté pour assurer le bien-être des élèves ;
- De développer une responsabilité partagée pour l'apprentissage et le bien-être de tous les enfants ;
- D'encourager et faciliter l'engagement des parents et de la communauté dans la planification et l'amélioration de l'école.

Les conseils d'école font de nombreuses recommandations au CSF en matière de programmation et d'infrastructure. En matière de planification, les conseils d'école sont intégrés au processus d'élaboration du PAC (Plan d'amélioration continue) ayant pour but d'élaborer des cibles de réussite et d'assurer la participation des parents dans l'atteinte des cibles identifiées.

Profil de la division scolaire

Qui sommes-nous ?

Le Conseil des écoles fransaskoises (CÉF) est le seul organisme d'éducation primaire et secondaire autorisé à offrir, en Saskatchewan, une formation conduisant l'élève vers un diplôme d'études secondaires francophone bilingue.

Ce diplôme atteste que l'élève peut s'exprimer en français, à un niveau de langue première, de même qu'en anglais, langue première. Il est donc question de compétences linguistiques élevées, tant en français qu'en anglais.

Le CÉF favorise la promotion et l'acquisition de la langue française dès le tout jeune âge des enfants, via des partenariats avec les centres éducatifs à la petite enfance. Il offre des services de prématernelle 3 ans et de prématernelle 4 ans et, bien sûr, des services pour les élèves de maternelle 5 ans, qui fréquentent l'école à temps plein.

L'acquisition de la culture et de la langue françaises doit s'inscrire à l'intérieur d'un continuum impliquant les acteurs francophones de la province. Des efforts concertés et constants sont déployés en complicité avec les associations locales : la vitalité de la communauté inclut davantage qu'une seule organisation.



La vie dans les écoles du CÉF se déroule en français. Les cours sont offerts en français langue première et les conversations ainsi que les activités à l'extérieur des classes se vivent aussi en français. Les référentiels sociaux, culturels et scolaires sont francophones et remémorent le parcours des francophones au Canada et dans notre province.

Comme vous le constaterez sur la carte ci-dessous, le territoire couvert par le CÉF correspond à celui de la province. Les écoles fransaskoises sont en majorité éloignées des grands centres que sont Regina, Saskatoon et Prince Albert, ce qui augmente l'importance de la collaboration entre les organismes francophones. Cette répartition géographique est aussi un défi pour les organismes gouvernementaux qui peinent trop souvent à offrir des services adaptés aux besoins des jeunes francophones et de leur famille.

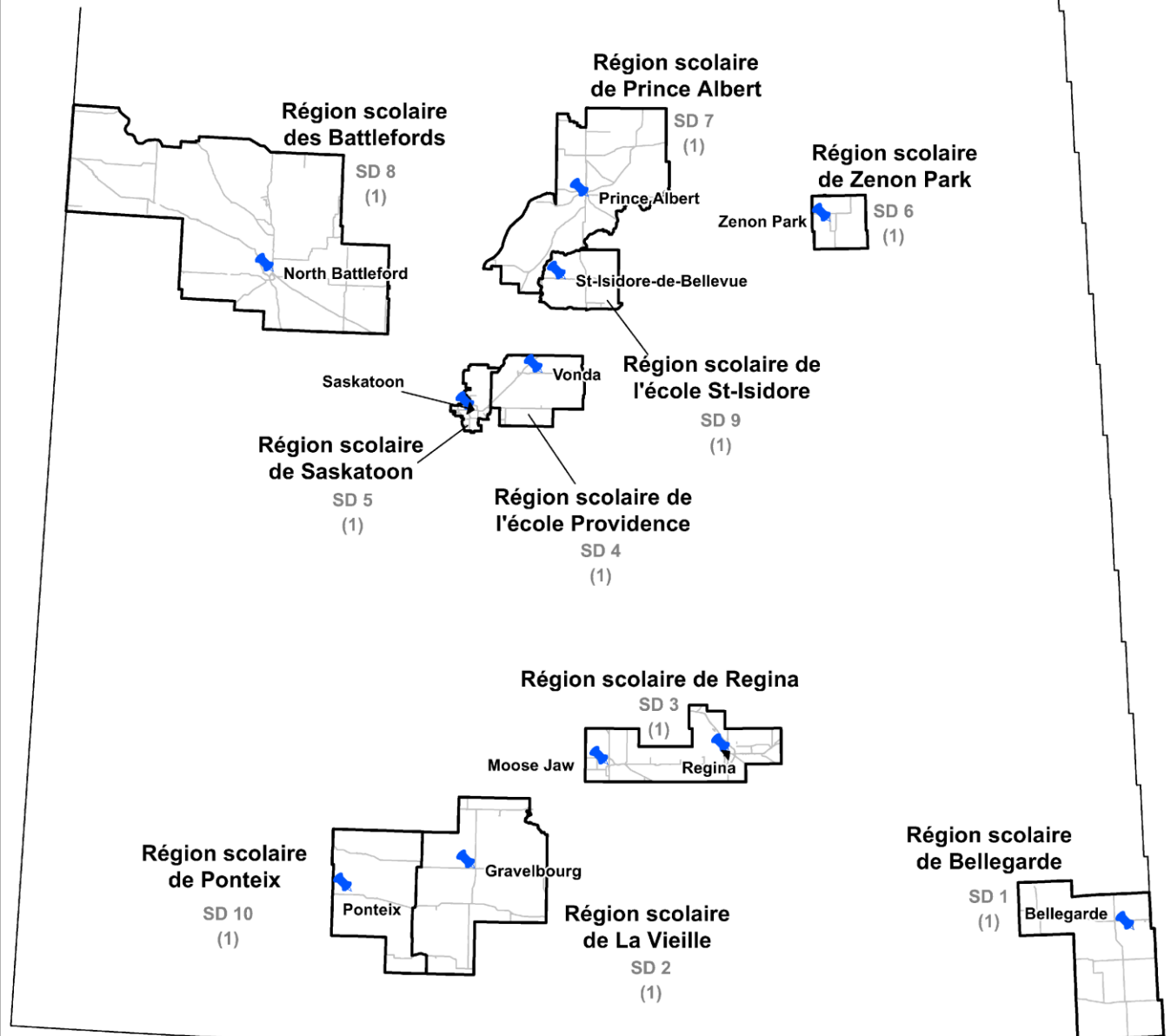
Le CÉF coordonne les actions de 13 écoles et de 2 pavillons secondaires, répartis dans 11 localités. Le CÉF s'étend sur le territoire tel que présenté sur la carte ci-dessous. Le CÉF se compose de dix régions scolaires, toutes représentées par un conseiller ou une conseillère scolaire dont quatre régions en milieu urbain et six régions en milieu rural.

Conseil des écoles fransaskoises n° 310 août 2020



-  localisation d'école francophone
-  route principale
- SD** numéro de la sous - division
- (1)** nombre de membres du conseil scolaire

remarque: ces écoles sont financées par la province de M-12, sauf pour les écoles de bande.



Ministère Education	Direction Infrastructure	Unité Geomatics	préparé par B. Andrie	Date de préparé 2020.08.31	Révisé par	date de révision
dossier L:\Work\2_Project_ED\Dept Map\2020\SD\Map_Web\WOR_8.5x11\SD_CEF 310\SD_CEF 310_Fr_2020.08.wor			Nom layout 1	Projection cartographique UTM - NAD 83 (zone 13)	échelle	
Titre Conseil des écoles fransaskoises n° 310 de la Saskatchewan avec sous divisions						



Fondements philosophiques de la division

Le Conseil des écoles fransaskoises (CÉF) poursuit un triple mandat auprès de sa communauté et plus particulièrement auprès des enfants et des adolescents : la réussite scolaire pour chacun d’entre eux, le développement de leur identité francophone, de leurs compétences linguistiques et de leur culture francophone.

Conscient de la place et de l’importance de l’éducation dans la vie présente et future de nos enfants, le CÉF a identifié des compétences essentielles que chaque enfant doit posséder afin de pouvoir jouer pleinement son rôle de citoyen ou de citoyenne. Présentées dans le document intitulé « Profil de sortie de l’élève », ces compétences sont regroupées en cinq cheminements particuliers :

- Le cheminement scolaire francophone ;
- Le cheminement personnel ;
- Le cheminement professionnel ;
- Le cheminement social ;
- Le cheminement francophone et communautaire.

La réalisation de cette mission s’effectue dans un contexte culturel minoritaire, où vivre en français est un choix qu’il faut faire et réaffirmer quotidiennement. L’éducation en milieu minoritaire est un champ de recherches universitaires et le résultat de ces recherches inspire les diverses actions mises en place par l’organisation. Les quatorze principes pédagogiques en milieu minoritaire du Conseil des ministres de l’Éducation du Canada (CMEC), les travaux de plusieurs universitaires, dont ceux du docteur Rodrigue Landry en matière de construction identitaire et les écrits sur l’acquisition d’une langue guident les acteurs du CÉF dans le choix des stratégies et des moyens à déployer pour nos communautés, et ce, dans toutes les facettes de la vie à l’intérieur des écoles francophones.

S’inspirant des écrits du célèbre philosophe français Jean-Jacques Rousseau, le CÉF est convaincu que la connaissance de chacun de nos élèves est essentielle à la prestation de services adaptés à leurs besoins, tant au niveau de l’enseignement que des services particuliers.

Or, les élèves proviennent d’horizons de plus en plus variés, avec des compétences langagières de différents niveaux. Nos élèves de tous horizons apportent une richesse indéniable à la vie scolaire et leurs parents, à la communauté. Le CÉF croit à une vie communautaire, scolaire, inclusive qui permet de célébrer la diversité, tout en créant un espace de dialogue, de partage et de compréhension mutuelle. L’ensemble des individus participant à la vie scolaire (élèves, parents, membres du personnel, organismes communautaires) doit créer ce « nous » collectif, empreint de respect et de dialogue. C’est dans cet esprit que le CÉF propose, avec nos partenaires communautaires, des activités visant, chez nos élèves, l’acquisition des compétences requises pour une vie harmonieuse en société.

La question des apprentissages des élèves est évidemment au cœur des réflexions et des actions des membres du personnel du CÉF. Les programmes d’études, uniques en Saskatchewan, sont conçus dans la perspective que l’élève atteigne de hautes compétences dans toutes les disciplines académiques, et ce, dans la langue de Molière. Ces programmes d’études témoignent de la triple mission du CÉF, c’est-à-dire que le contenu présente des composantes visant le développement de l’identité, de la langue et de la culture francophones. Le CÉF poursuit son engagement sur l’actualisation et le développement de nouveaux programmes d’études en collaboration étroite avec le Ministère de l’Éducation.

La réussite de chaque élève est l'élément qui alimente nos réflexions et inspire nos actions. Le développement d'une culture d'excellence, en utilisant les résultats de la recherche en matière de pratiques probantes, continue d'être au cœur de la troisième année de la mise en œuvre de notre plan stratégique. Les stratégies gagnantes, issues de la recherche, interpellent chaque acteur dans ses croyances, dans sa pratique professionnelle. Il est donc fondamental d'accompagner notre personnel dans ce changement, un changement planifié et soutenu par des moyens adéquats. Étant donné notre option pour la réussite de chaque élève, les activités des communautés d'apprentissage professionnelles doivent se traduire par de meilleurs apprentissages de nos enfants :

- Que voulons-nous que les élèves apprennent ?
- Comment allons-nous savoir si les élèves ont appris ?
- Que mettre en place pour les élèves qui n'ont pas appris ?
- Que mettre en place pour les élèves qui ont appris ?
- Qu'avons-nous appris au niveau des pratiques gagnantes ?

Ces questions favorisent le développement d'une culture de collaboration et de partage, en vue d'assurer la réussite de nos jeunes. La collaboration dépasse les frontières de chaque école : des présentations aux autres écoles sur les apprentissages réalisés par les jeunes, les défis et les succès rencontrés par le personnel dans la mise en place des stratégies d'enseignement ont lieu à chaque année.

Étant donné que le CÉF croit fondamentalement que l'apprentissage est un processus d'essais et d'erreurs, les pratiques évaluatives des apprentissages des élèves et les attentes face aux membres du personnel doivent refléter cette croyance.

Les travaux de Lezotte (2002) sur l'école efficace guident les directions et leurs équipes dans l'aménagement de plusieurs facettes de la vie à l'école. Les écoles développent :

- Un environnement sécuritaire et ordonné ;
- Un climat d'attentes élevées pour la réussite ;
- Un leadership pédagogique ;
- Une mission claire et précise ;
- Des occasions d'apprentissage protégées dans le temps ;
- Un monitoring fréquent des progrès des élèves ;
- Des relations harmonieuses avec la maison.

Les travaux de Hattie (2017) guident les actions à tous les paliers de l'organisation, car Hattie a pu, par le biais de méta-analyses, établir un lien entre des stratégies d'intervention et leurs impacts sur les apprentissages des élèves. S'appuyant sur ces résultats, le CÉF a choisi d'actualiser le modèle d'intervention « réponse à l'intervention » (RAI) dans les écoles et les services centraux. L'enseignement explicite, la modélisation et, donc, les approches de type piagétien sont au centre de nos offres de perfectionnement et d'accompagnement.

Le CÉF veut aussi agir tôt dans la vie de nos enfants, donc il procède régulièrement à un dépistage et à une intervention précoce auprès de ses élèves. Ainsi, tous les élèves de 3 ans, de 4 ans, de maternelle 5 ans ont participé à un dépistage en orthophonie.

Le CÉF est persuadé aussi que le rôle de la direction d'école est déterminant dans la réussite d'une équipe-école à accompagner chaque élève vers la réussite. À cet effet, le CÉF a mis en place un service

d'accompagnement des directions et directions adjointes des écoles dont l'objectif est essentiellement leur développement. Parallèlement, le CÉF a travaillé, lors des rencontres de groupe ou individuelles, le développement des pratiques de la direction qui ont un impact sur les apprentissages des élèves, en utilisant les résultats des recherches réalisées par Marzano (2016). Le CÉF est engagé dans un processus de changement, un processus qui requiert du temps et une cohérence dans les actions.

Enfin, cette cohérence qui est visée, se traduit par l'adoption dans chaque école, d'un plan d'amélioration continue (PAC). Ce plan intègre à la fois les cibles identifiées par le Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan, les cibles du plan stratégique du CSF et les besoins du milieu. Il est préférable de viser un nombre limité d'objectifs afin d'arriver à un réel changement. Ainsi, en tenant des résultats de la recherche et des besoins identifiés chez les élèves du CÉF, ce dernier a opté pour trois domaines d'intervention : la littératie, le bien-être des jeunes à l'école et la construction langagière, identitaire et culturelle.

Ces plans d'amélioration continue sont à la base du mode de gouvernance du Conseil scolaire fransaskois, qui favorise la responsabilisation, la reddition de comptes et l'imputabilité de chaque acteur.

Partenariats communautaires

Le CÉF s'est doté d'un triple mandat scolaire, culturel et communautaire en vue de préparer ses élèves à devenir de fiers francophones, citoyens accomplis. Le CÉF a à cœur le succès scolaire, le développement personnel et social de chaque élève, pour l'aider à construire son identité, à se définir comme citoyen à part entière et à se reconnaître en tant que francophone.

PARTENARIATS COMMUNAUTAIRES

Le CÉF a mis en place un processus de collaboration avec de nombreux partenaires dans le but de maximiser les échanges de compétences, connaissances et ressources en vue d'une transformation sociale, conscients de la dynamique entre les écoles et la communauté fransaskoise.

Le CÉF a développé diverses catégories d'ententes avec ses partenaires, certains déjà existants et d'autres nouveaux. Les ententes ont été formalisées en prenant soin de bien noter les rôles et responsabilités, d'autres ont été bonifiées et la majorité ont été créées. L'ensemble des partenariats ont été conçus de façon à bonifier les actions de collaborations pour répondre au mieux au triple mandat scolaire culturel et communautaire du CÉF et au concept d'école communautaire citoyenne.

ENTENTES DE PARTENARIAT DE GESTION DES ESPACES SCOLAIRES COMMUNAUTAIRES

Ces ententes administratives s'inscrivent dans la volonté du CÉF d'établir des partenariats mutuellement bénéfiques aux élèves et le milieu communautaire fransaskois.

Ces ententes visent à reconnaître la contribution des partenaires et à encadrer les relations d'interdépendance entre l'école et sa communauté francophone locale. Les ententes de partenariat école, communauté pour la gestion des espaces scolaires et communautaires sont une stratégie que se donnent les organismes locaux, au nom de leur communauté francophone respective, et le CÉF pour assurer leur développement et leur épanouissement.

Les partenaires :

- L'Association canadienne française de Regina
- L'Association communautaire fransaskoise de Moose Jaw
- La Société canadienne française de Prince Albert
- La Fédération des francophones de Saskatoon

ENTENTES ADMINISTRATIVES DE PARTENARIAT AVEC LES ORGANISMES PROVINCIAUX

Le CÉF se veut d'assurer la transformation interne et externe de la culture du partenariat, de la collaboration et de cette prolongation de la communauté dans l'école et de l'école dans la communauté.

Des ententes ont été mises en place pour permettre aux organismes d'aligner leurs actions avec une vision et des valeurs communes en vue de faciliter les relations entre les organismes communautaires et les écoles. Elles visent à favoriser l'épanouissement des fransaskois fondés sur les résultats du plan stratégique quinquennal du CÉF.

Les partenaires :

- Le Conseil culturel fransaskois
- La Société historique de la Saskatchewan
- La Communauté des Africains Francophones de la Saskatchewan
- L'Association jeunesse fransaskoise
- L'Assemblée communautaire fransaskoise

ENTENTES ADMINISTRATIVES DE PARTENARIAT AVEC LES ÉCOLES ET LES COMMUNAUTÉS LOCALES

Les ententes de partenariats viennent renforcer le sentiment d'appartenance et d'identité, le CÉF souhaite faciliter et renforcer les relations entre les membres des écoles et des communautés locales. Cette entente, en plus d'améliorer la collaboration entre l'école et la communauté, vise principalement à développer chez les élèves du CÉF le plaisir de l'engagement citoyen. Une compétence jugée absolument nécessaire socialement pour la vitalité à long terme de la communauté fransaskoise.

La concertation entre les divers membres permet de se rendre compte des situations auxquelles chacun parmi les acteurs scolaires et communautaires doit faire face, ainsi cela vise à permettre plus grande compréhension de leur environnement. Ces ententes sont stratégiques afin d'assurer une transformation d'une école dite traditionnelle à une école communautaire citoyenne.

Les partenaires :

- L'association canadienne française de Regina
- L'école Monseigneur de Laval
- Office franco-québécoise de la jeunesse
- Jeunesse en Action

ENTENTES FÉDÉRALES – PROVINCIALES DE DÉVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES D'ÉCOLES COMMUNAUTAIRES CITOYENNES

Les ententes de développement des infrastructures communautaires citoyennes permettent un processus de concertation continue entre le gouvernement provincial, le CÉF et les communautés locales afin de



formaliser les besoins d'infrastructures de la communauté pour assurer le développement de la communauté fransaskoise et l'esprit entrepreneur des organismes de développement.

Les infrastructures soutiennent le développement social, culturel et économique d'une communauté, et elles répondent à des besoins sociaux ayant pour objectif d'améliorer le bien-être de ces membres. Ces ententes définissent comment les espaces seront repensés et réaménagés pour assurer l'équilibre entre les besoins de la communauté et le fonctionnement réglementaire des écoles afin de générer une interaction entre l'école et la communauté en faveur de l'engagement. Les partenaires s'accordent à œuvrer de manière équitable et juste dans le respect de chaque partie.

Ce sont des structures révélant l'essence de l'école communautaire citoyenne, elles créent des synergies et sécurisent les élèves en vue d'une ouverture sur le monde sont indispensables pour maximiser l'impact du rayonnement de la communauté fransaskoise.

Les partenaires :

- Les écoles de Regina
- Les écoles de Saskatoon
- La société canadienne française de Prince Albert
- L'école Père Mercure de North Battleford

ENTENTES DIVERSES

Ces ententes jouent un rôle fondamental dans divers domaines d'intérêts et sont toujours basées sur un système de valeurs en commun.

Les partenaires :

- L'Association communauté burundaise de Régina
- Entente de solidarité entre les organismes fransaskois entre l'Assemblée communautaire fransaskoises (ACF), le Conseil des écoles fransaskoises (CÉF), le Conseil culturel fransaskois (CCF) et la Communauté des africains de la Saskatchewan (CAFS)
- Jeunesse en action

PROGRAMMES NORMÉS

Les gouvernements municipaux, provinciaux et fédéraux sont d'importants partenaires pour l'engagement citoyen.

Le CÉF perçoit les partenaires publics comme essentiels dans la réussite du projet d'école communautaire citoyenne et à l'épanouissement de la communauté fransaskoise.

Les partenaires qui jouent un rôle dans la programmation culturelle et citoyenne du CÉF :

- Le Conseil des ministres en éducation, Canada pour le programme Odyssée
- Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ)
- La Fédération culturelle canadienne française et son programme PassepArt
- La fédération de la jeunesse canadienne-française et son programme Vice-Versa
- TakingITGlobal et son programme Jeunesse en action

Aperçu général du programme

La programmation offerte en français, langue première, dans l'ensemble des 15 entités scolaires du CÉF comprend la prématernelle, la maternelle et les douze niveaux scolaires formant l'étendue de la scolarité pour l'ensemble des élèves de la Saskatchewan.

Le CÉF mise sur des programmes variés et accrédités par le Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan afin de répondre aux besoins de sa clientèle. De manière non exhaustive, les composantes pour alimenter la programmation offerte au CÉF sont les suivantes :

- Des programmes de base incluant les domaines d'études suivants :
 - Français fransaskois (français langue première) ;
 - *English Language Arts* (anglais langue première de la 4^e à la 12^e année, et ce sont les mêmes programmes d'études que ceux des écoles de la majorité) ;
 - Mathématiques ;
 - Sciences humaines et sociales adaptées à la réalité fransaskoise ;
 - Bien-être et éducation physique à tous les niveaux ;
 - Sciences ;
 - Sensibilisation aux carrières ;
 - Arts pratiques et appliqués ; et,
 - Éducation artistique (1^{re} à la 9^e année), arts visuels, arts dramatiques et musique.
- Des programmes d'initiation aux métiers en 7^e et 12^e année (Arts pratiques et appliqués).
- Un programme de prématernelle.
- La maternelle à temps plein.
- Des programmes d'engagement à la vie spirituelle et communautaire (éducation chrétienne ou éthique et éducation citoyenne).
- Des programmes d'acquisition de la langue (francisation et anglais langue additionnelle).

De plus, le CÉF offre à ses élèves la possibilité de poursuivre leur formation via l'éducation à distance.



Orientation stratégique et établissement de rapports

Présentation du Plan stratégique du secteur de l'éducation

Les membres du secteur de l'éducation ont collaboré à l'élaboration d'un Plan stratégique du secteur de l'éducation (PSSE) pour la période allant de 2014 à 2020. Le PSSE décrit la direction stratégique du secteur de l'éducation, et ses priorités et résultats harmonisent le travail des divisions scolaires et du ministère de l'Éducation. Le plan continue à façonner l'orientation dans le secteur de l'éducation au bénéfice de tous les élèves de la Saskatchewan. L'année scolaire 2019-20 est la cinquième année du déploiement du PSSE 2014-2020.

Les stratégies durables du 2014-2020 PSSE comprennent les éléments suivants :

- Programmes d'études intéressants et culturellement pertinents ;
- Enseignement différencié et de grande qualité ;
- Évaluation authentique et culturellement appropriée ;
- Apprentissage professionnel ciblé et pertinent ;
- Solides partenariats famille, école et communauté ;
- Harmonisation des ressources humaines, physiques et financières.

Avant l'année scolaire 2019-2020, soit en 2018, les partenaires du secteur de l'éducation ont entrepris ensemble l'élaboration, pour la province, du plan d'éducation de 2020 à 2030. En novembre 2019, le cadre élaboré par ces partenaires a été dévoilé. Le *Cadre du plan d'éducation de la province de 2020 à 2030* servira de fondement pour construire le plan d'éducation de la province de 2020 à 2030. Le Plan stratégique du secteur de l'éducation (PSSE) continuera d'orienter le secteur jusqu'à la mise en place du plan d'éducation de la province.

***Inspirer la réussite* : Cadre stratégique sur l'éducation des Premières Nations et des Métis de la prématernelle à la 12^e année**

Les partenaires du secteur de l'éducation en Saskatchewan continuent de collaborer à la mise en œuvre d'[*Inspirer la réussite : Cadre stratégique sur l'éducation des Premières Nations et des Métis de la prématernelle à la 12^e année*](#). Cette politique générale fournit un cadre aux fins de l'élaboration des plans pour l'éducation des Premières Nations et des Métis à l'échelle de la province et de la division scolaire, en conformité avec les objectifs du Plan stratégique du secteur de l'éducation. *Inspirer la réussite* a pour but de guider et d'éclairer la planification et la mise en œuvre des initiatives qui visent à améliorer les résultats d'apprentissage des élèves métis, inuits et des Premières Nations.

Des objectifs stratégiques d'*Inspirer la réussite* :

1. Langues et cultures des peuples métis et des Premières Nations appréciées et soutenues.
2. Égalité des possibilités et des résultats d'apprentissage pour les apprenants métis et des Premières Nations.
3. Gestion partagée du système éducatif provincial en assurant des relations respectueuses et des partenariats équitables avec les peuples métis et des Premières Nations au niveau local et provincial.
4. Mesures d'évaluation authentiques et respectueuses des différences culturelles qui encouragent des possibilités éducatives et des résultats d'apprentissage améliorés.
5. Tous les apprenants démontrent leurs connaissances et leur compréhension des visions du monde et des répercussions historiques des peuples métis et des Premières Nations.

Niveau en lecture, écriture et maths correspondant à l'année scolaire

PSSE Résultats à long terme :

D'ici au 30 juin 2020, 80 % des élèves seront au niveau correspondant à leur classe ou à un niveau supérieur en lecture, écriture et maths.

PSSE Cibles d'amélioration :

- D'ici à juin 2018, au moins 75 % des élèves atteindront le niveau de lecture et d'écriture correspondant à leur année scolaire, ou un niveau supérieur
- D'ici à juin 2019, au moins 75 % des élèves atteindront le niveau de mathématiques correspondant à leur année scolaire, ou un niveau supérieur.

Les objectifs de la division scolaire s'alignent sur les résultats du niveau scolaire en lecture, écriture et maths

L'intégration des cibles du PSSE aux objectifs du Plan stratégique 2016-2021 du CÉF fut révisée au début de l'année scolaire. Cet alignement des cibles s'est traduit aussi par la confirmation des outils et procédures mises en place pour l'atteinte des résultats pour les écoles et le CÉF.

Mesures prises par la division scolaire au cours de l'année scolaire 2019-20 afin d'atteindre les objectifs et les résultats du niveau scolaire en lecture, écriture et maths

Le fondement de la stratégie d'intervention du CÉF en lecture est la communauté d'apprentissage professionnelle (CAP) de Dufour. Toutes les écoles ont mis en place des CAP en littératie et ont augmenté soit le nombre de communautés d'apprentissage, soit le nombre de séquences vécues en classe. La tenue d'une rencontre de deux journées portant sur la CAP et regroupant les directions d'école, les orthopédagogues et les enseignants a eu lieu en février 2020. L'identification et la modélisation de pratiques gagnantes ont permis des échanges fructueux et la consolidation de cette pratique dans chaque école.

La mise en œuvre de CAP en maternelle a été lancée et tous les enseignants de maternelle ont collaboré aux échanges en lien avec les apprentissages des élèves. La création de CAP en maternelle a emprunté le même chemin que celui des CAP en prématernelle, c'est-à-dire que les enseignants de différentes écoles ont formé des CAP et se sont rencontrés à plusieurs reprises durant l'année.

Les directions des écoles du CÉF partagent régulièrement les succès et les apprentissages réalisés dans le cadre du fonctionnement en CAP, ce qui accroît le répertoire de stratégies gagnantes déployées dans les écoles.

Le CÉF a repris, avec les enseignants de la 1^{re} à la 4^e année, les formations et les conditions d'administration de l'outil GB+. L'objectif de la démarche est de s'assurer que tous soient logés à la même enseigne, lorsqu'il s'agit de GB+. La situation créée par la pandémie a fait en sorte que le CÉF n'a pas pu procéder à l'appréciation finale des rendements en lecture.

Le CÉF a poursuivi les formations pour l'Approche COPE (Communication orale en petite enfance) pour les intervenants en petite enfance. Cette approche simple d'utilisation facilite vraiment à la fois le travail des enseignants et des enfants dans l'acquisition de la langue.

Le travail de réflexion sur les copies types s'est poursuivi avant d'être brutalement interrompu par la pandémie. Réflexion nécessaire pour les enseignants du CÉF, elle sera assurément à l'ordre du jour de la prochaine année scolaire.

La transformation rapide des cours en présentiel en des cours virtuels a sollicité les équipes de manière inattendue : des réflexions, débouchant sur des ressources didactiques et un encadrement différent des élèves ont été organisées et l'implantation de ces pratiques adaptées s'est réalisée en un temps record.

Le CÉF a participé aux travaux de la province au niveau de « Sask Math ». Le CÉF a également participé au programme ASKI, implanté dans les classes de 1^{re} année.

L'adaptation des pratiques évaluatives des enseignants a fait l'objet de travaux, mais se sont brusquement interrompus en mars, due à la fermeture des écoles par la province.

Il est à noter que les retombées des actions mises en place au cours de l'année 2019-2020 ne peuvent pas être mesurées en termes de réussite des élèves, car les élèves de la province ont bénéficié d'une mesure exceptionnelle, décrétée par le ministère de l'Éducation, faisant en sorte que la très grande majorité d'entre eux a obtenu minimalement la note de passage pour les cours suivis en 2019-2020.

Les formations visant à soutenir les élèves ayant des difficultés d'apprentissage se sont poursuivies : troubles du spectre de l'autisme, dysorthographe, dyslexie, dyspraxie, dyscalculie, troubles d'apprentissage, déficit d'attention et d'hyperactivité ont fait l'objet de formations spécifiques, en continuité avec les travaux des années précédentes.

Données relatives aux objectifs et aux résultats du niveau scolaire en lecture

Proportion des élèves de 3^e année pouvant lire à leur niveau scolaire ou à un niveau supérieur

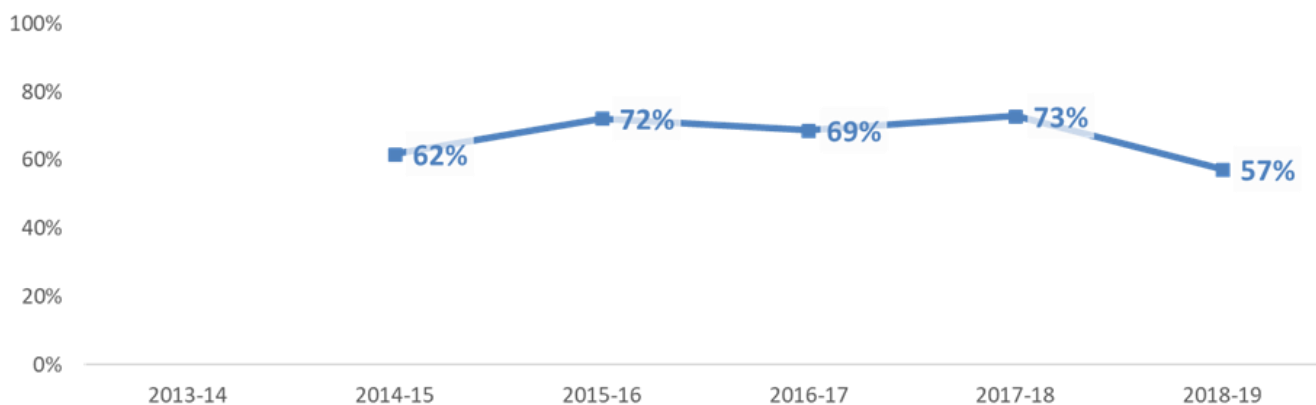
En raison des mesures prises pour contrer la pandémie de la COVID-19, les données sur la lecture de juin 2020 ne sont pas disponibles.

Les compétences en lecture d'un élève sont à la fois, selon la recherche en éducation, le meilleur prédicteur de réussite scolaire et le meilleur facteur de protection contre le décrochage.

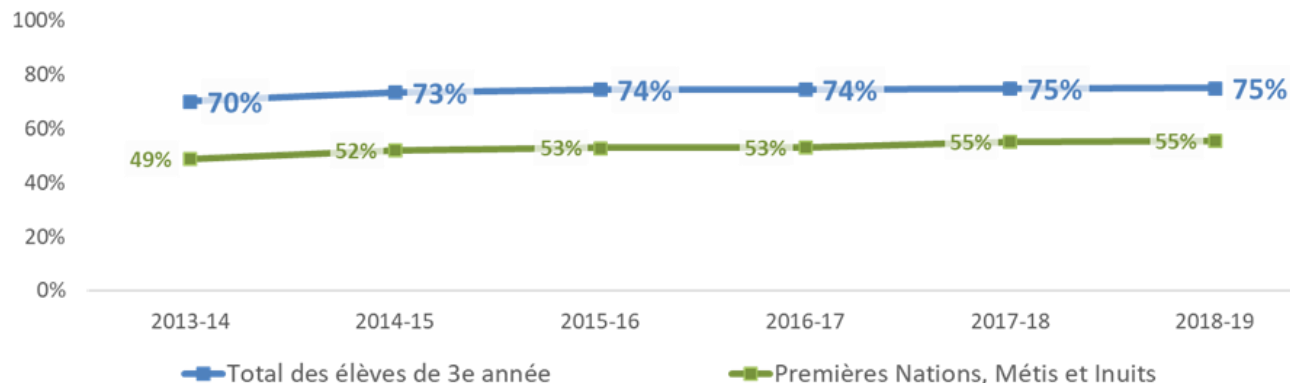
La présentation des données qui suit montre la tendance globale, PNMI et non-PNMI sur cinq ans (de 2013-14 à 2018-19). En raison des mesures prises pour contrer la pandémie de la COVID-19, les données sur la lecture de juin 2020 ne sont pas disponibles.

Données en lecture, Conseil des écoles fransaskoises 310 et Province, 3e année, 2013-14 à 2018-19

Conseil des écoles fransaskoises 310



Province



N.B. Les données sur les niveaux de lecture sont basées sur les données de référence déterminées au niveau de la province. Les pourcentages d'élèves pour chaque groupe de niveau de lecture ont été calculés en utilisant le nombre d'élèves dont les niveaux de lecture « valides » ont été déterminés comme dénominateur. (Les élèves qui n'ont pas été retenus ou qui n'ont pas participé à l'évaluation de la lecture ne sont pas représentés dans le dénominateur pour ces calculs.) Les élèves qui n'ont pas été retenus ou qui n'ont pas participé à l'évaluation de lecture ne sont pas représentés dans le dénominateur pour ces calculs. Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves. Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.

Source : Ministère de l'Éducation, 2020

Analyse des résultats

Les observations faites l'an passé (2018-2019) au sujet de ces résultats ont conduit l'organisation et les écoles à réviser et à améliorer leurs interventions, ce qui a été réalisé en 2019-2020. Les données préliminaires obtenues avant la fermeture des écoles en mars laissent présager une amélioration des apprentissages en lecture.

Amélioration de l'engagement des élèves Premières Nations, Métis et Inuit et des taux de diplomation

PSSE Résultats à long terme :

D'ici au 30 juin 2020, la collaboration entre les partenaires Premières Nations, Métis et Inuit et les partenaires non autochtones aura pour résultat une amélioration notable de l'engagement des élèves PNM&I et une augmentation des taux de diplomation sur trois ans de 35 % en juin 2012 à au moins 65 % et des taux de diplomation sur cinq ans à au moins 75 %.

PSSE Cibles d'amélioration :

- Atteindre une augmentation annuelle de 4 % des taux de diplomation en 3 ans et des taux de diplomation en 5 ans des élèves des Premières Nations, Métis et Inuit.
- D'ici à juin 2020, les écoles participant à FTV depuis au moins 2 ans connaîtront collectivement une augmentation annuelle de 8 % des taux de diplomation des élèves des Premières Nations, Métis et Inuit.
- D'ici à 2020, les divisions scolaires obtiendront la parité entre les élèves des Premières Nations, Métis et Inuit et les élèves non autochtones aux résultats du sondage NotreÉCOLE sur la mesure de l'engagement mesures (l'engagement intellectuel, l'inclusion et/ou le contexte d'apprentissage).

Les objectifs de la division scolaire harmonisés avec le résultat relatif à Amélioration de l'engagement des élèves Premières Nations, Métis et Inuit et des taux de diplomation

Les objectifs poursuivis par le CÉF sont alignés avec les orientations provinciales. Il faut par ailleurs noter que le CÉF n'accueille que peu d'élèves qui s'identifient et se déclarent appartenir aux PMNI.

Les actions prises par la division scolaire au cours de l'année scolaire 2018-19 pour réaliser les objectifs ciblés et les résultats relatifs à Amélioration de l'engagement des élèves Premières Nations, Métis et Inuit et des taux de diplomation

Le CÉF poursuit les actions en matière de soutien à nos élèves PMNI, que ce soit au niveau du bien-être ou des apprentissages.

L'accès à des ressources didactiques en français s'améliore, quoiqu'il demeure tout de même limité. Le soutien des professionnels du ministère de l'Éducation nous permet de cibler et d'accroître notre banque de ressources en cette matière.

Données relatives à l'augmentation

Notes finales moyennes

Les résultats présentés reflètent les décisions ministérielles prises dans le cadre des actions gouvernementales en matière de lutte contre la pandémie.

Ce qui suit affiche les notes moyennes finales de certains cours de niveau secondaire pour tous les élèves, et par sous-populations d'élèves PNM&I et non PNM&I dans la division, ainsi que les résultats provinciaux pour chaque catégorie.

Moyennes des notes finales, 2019-20

Sujet	Tous les élèves		Non-PNM&I		PNM&I	
	Province	CÉF	Province	CÉF	Province	CÉF
<i>English Language Arts A 10 (Angl. & Fr. Equiv.)</i>	75,1	80,7	78,5	80,5	62,9	nr
<i>English Language Arts B 10 (Angl. & Fr. Equiv.)</i>	75,7	78,8	79,1	78,5	64,3	nr
<i>Sciences 10 (Angl. & Fr. Equiv.)</i>	73,8	nr	77,5	nr	61,8	nr
<i>Maths : travail et apprentis. 10 (Angl. & Fr. Equiv.)</i>	73,5	74,1	77,1	74,1	63,0	nr
<i>Maths : fondements et pré-calculs 10 (Angl. & Fr. Equiv.)</i>	76,8	79,1	79,0	78,8	65,5	nr
<i>English Language Arts 20 (Angl. & Fr. Equiv.)</i>	77,3	81,1	79,6	81,4	67,0	nr
<i>Maths : fondements et pré-calculs 20 (Angl. & Fr. Equiv.)</i>	70,0	nr	72,7	nr	64,9	nr
<i>Maths : fondements des maths 20 (Angl. & Fr. Equiv.)</i>	77,4	78,9	79,1	78,8	67,8	nr

N.B. Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves (nr). Les catégories pour lesquelles les résultats ne sont pas disponibles actuellement portent la mention (na). Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.

Source : Ministère de l'Éducation, 2020

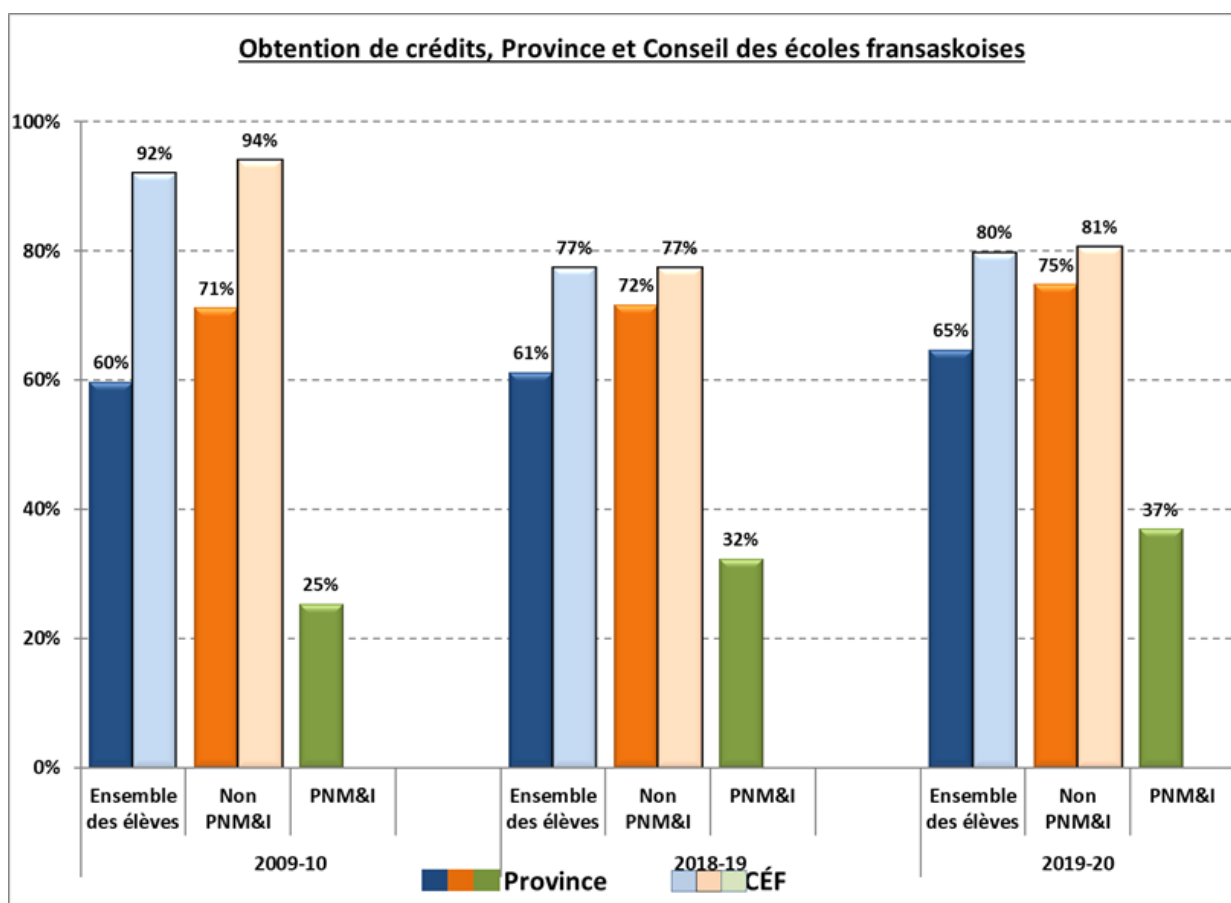
Analyse des résultats

Les résultats affichés précédemment sont ceux attribués aux élèves dans le cadre de mesures exceptionnelles prises par la province dans sa lutte pour contrer la propagation de la COVID-19.

Par ailleurs, il nous faut constater que les moyennes obtenues se comparent relativement aisément à celles que les élèves obtenaient antérieurement.

Obtention des crédits

Ce qui suit affiche l'obtention de crédits des élèves du secondaire qui ont accumulé huit crédits ou plus par année, et ce, pour tous les élèves, et pour les sous-populations d'élèves non PNM&I et les élèves PNM&I dans la division, ainsi que les résultats provinciaux dans chaque catégorie.



N.B. Les mesures sur les crédits obtenus sont calculées par le pourcentage d'élèves inscrits au niveau secondaire au 30 septembre obtenant huit crédits ou plus par année. Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves. Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.

Source : Ministère de l'Éducation, 2020

Analyse des résultats

Les résultats obtenus par les élèves sont teintés par les décisions gouvernementales prises afin de contrer la propagation du virus de la COVID-19.

Par ailleurs, l'on remarque les mêmes tendances ici que celles des années antérieures. Les élèves du CÉF obtiennent davantage de crédits que ceux des autres conseils scolaires. Il faut noter la légère hausse du pourcentage d'élèves ayant obtenu huit crédits ou plus.

Taux de diplomation

PSSE Résultats à long terme :

D'ici au 30 juin 2020, la Saskatchewan atteindra des taux de diplomation en 3 ans de 85 % et des taux de diplomation en 5 ans de 90 %.

PSSE Cibles d'amélioration :

- Atteindre une augmentation de 3 points de pourcentage des taux de diplomation en 3 ans.
- 90 % des élèves doivent atteindre un taux d'assiduité d'au moins 80 % en 2019-20.

Les objectifs de la division scolaire harmonisés avec le résultat relatif aux taux de diplomation

Les objectifs poursuivis par les écoles du CÉF sont, ici aussi, alignés à ceux de la province. Le CÉF a pour objectif l'obtention de son diplôme d'études secondaires francophone bilingue pour chacun de ses élèves.

Le CÉF a donc, collectivement, fixé ses attentes à un niveau supérieur et met tout en oeuvre pour les atteindre.

Les actions prises par la division scolaire au cours de l'année scolaire 2019-20 pour réaliser les objectifs ciblés et les résultats relatifs aux taux de diplomation

En plus des nombreuses interventions réalisées en salle de classe en matière d'enseignement-apprentissage, le CÉF a révisé ses procédures en matière de suivi du cheminement scolaire des élèves, aux fins de diplomation. Des actions de monitoring individualisées, auxquelles se sont ajoutées des interventions spécifiques en information et en orientation scolaire, tant auprès des élèves que de leurs parents, ont été déployées dans toutes les unités administratives du CÉF. Ce suivi individualisé a permis de rectifier des situations qui auraient autrement conduit l'élève à une impasse.

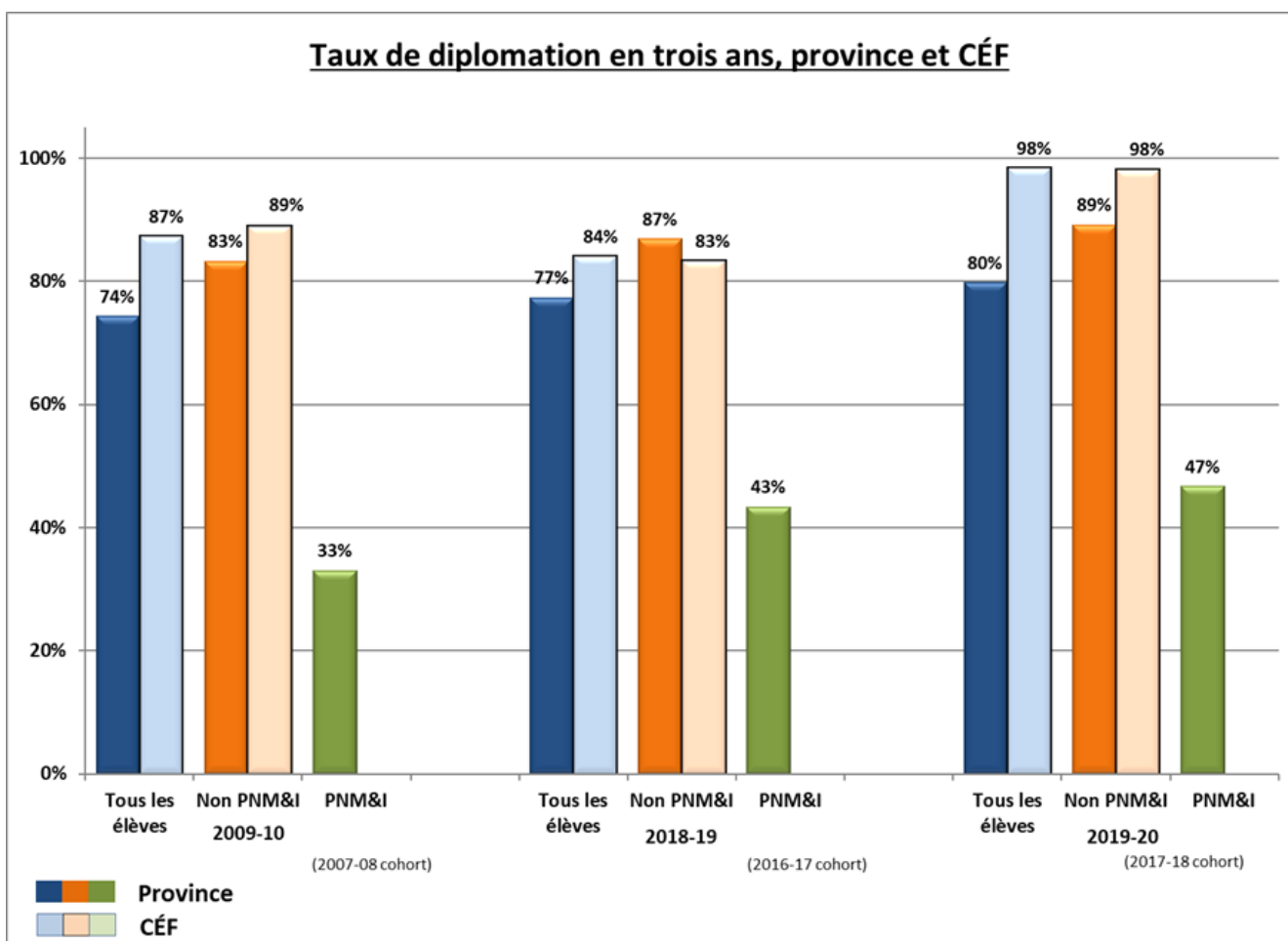
Le CÉF a participé au Symposium organisé par la province sur la diplomation.

Les interventions ont été régulièrement menées tout au long de l'année.

Données relatives aux taux de diplomation

Obtention du diplôme de 12^e année – Pourcentage d'élèves ayant terminé leur 12^e année en moins de trois ans

Ce qui suit affiche le pourcentage des élèves (tous les élèves, les élèves non PNM&I et les élèves PNM&I) dans la division qui ont obtenu leur diplôme dans les trois années suivant le début de la 10^e année, ainsi que les résultats provinciaux dans chacune de ces catégories.



N.B. Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves. Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.

Source : Ministère de l'Éducation, 2020

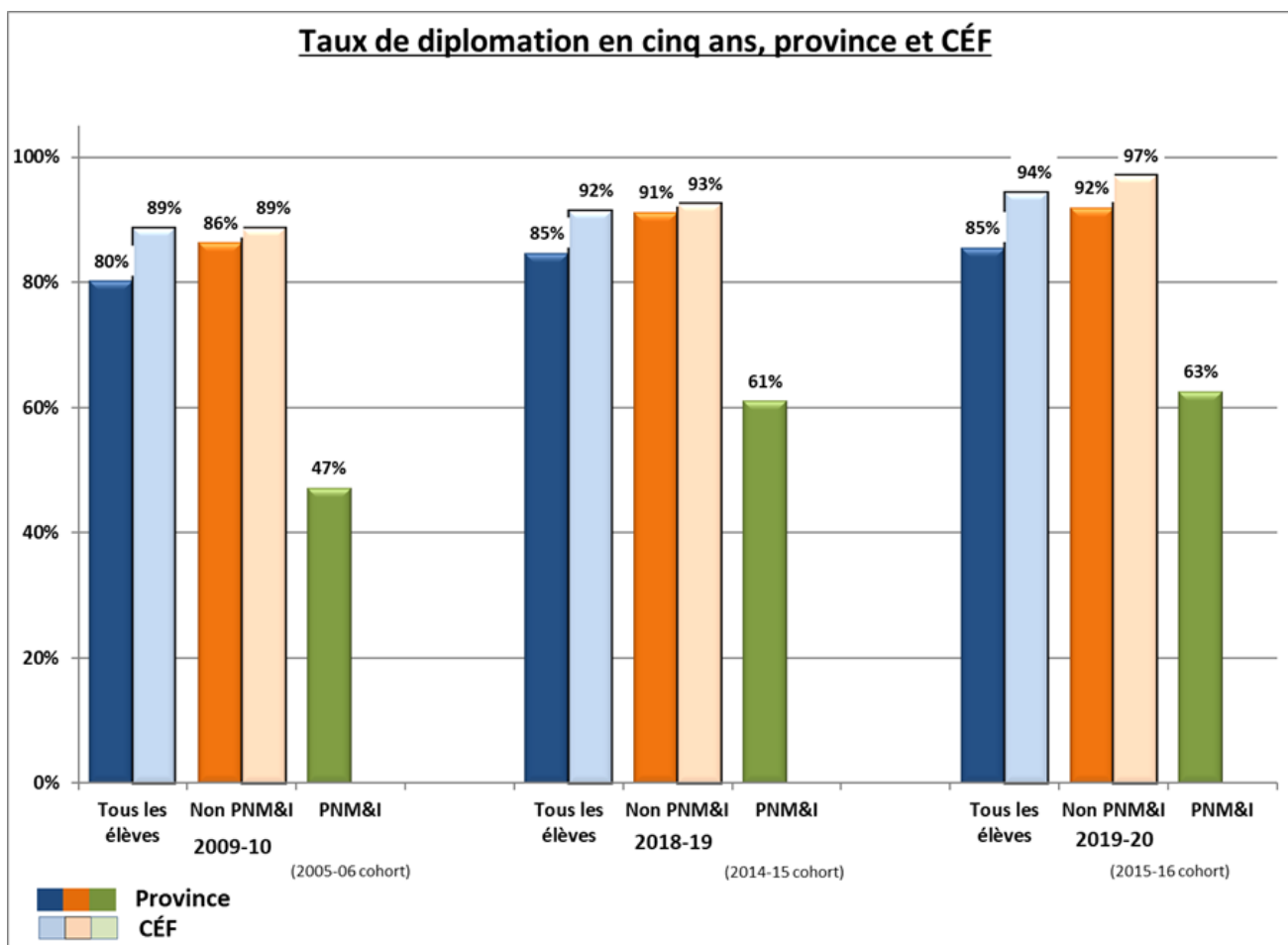
Analyse des résultats

Les données recueillies démontrent une augmentation du taux de diplomation en trois ans de 14 % comparativement au taux obtenu l’an dernier, passant ainsi de 84 % à 98 %. Le taux de diplomation provincial se situe, quant à lui, à 80 %.

De nombreuses mesures ont été mises en place au cours de l’année, tant au niveau pédagogique qu’administratif. Le suivi rigoureux du cheminement de chaque élève, tant au niveau des écoles que des services centraux, compte pour un des aspects à l’origine de cette progression, même si les élèves ayant obtenu leur diplôme cette année ont bénéficié de mesures exceptionnelles en raison de la lutte contre la propagation de la COVID.

Obtention du diplôme de 12^e année – Pourcentage d’élèves ayant terminé leur 12^e année en moins de cinq ans

Ce qui suit affiche le pourcentage des élèves (tous les élèves, les élèves non PNM&I et les élèves PNM&I) dans la division qui ont obtenu leur diplôme dans les **cinq ans** suivant le début de la 10^e année. Les données comprennent les élèves qui ont obtenu leur diplôme « en temps voulu », ainsi que les résultats provinciaux dans chacune de ces catégories.



N.B. Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n’ont pas fait l’objet d’un rapport pour éviter qu’il soit possible d’identifier des individus ou de très petits groupes d’élèves. Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s’identifier



comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tel.

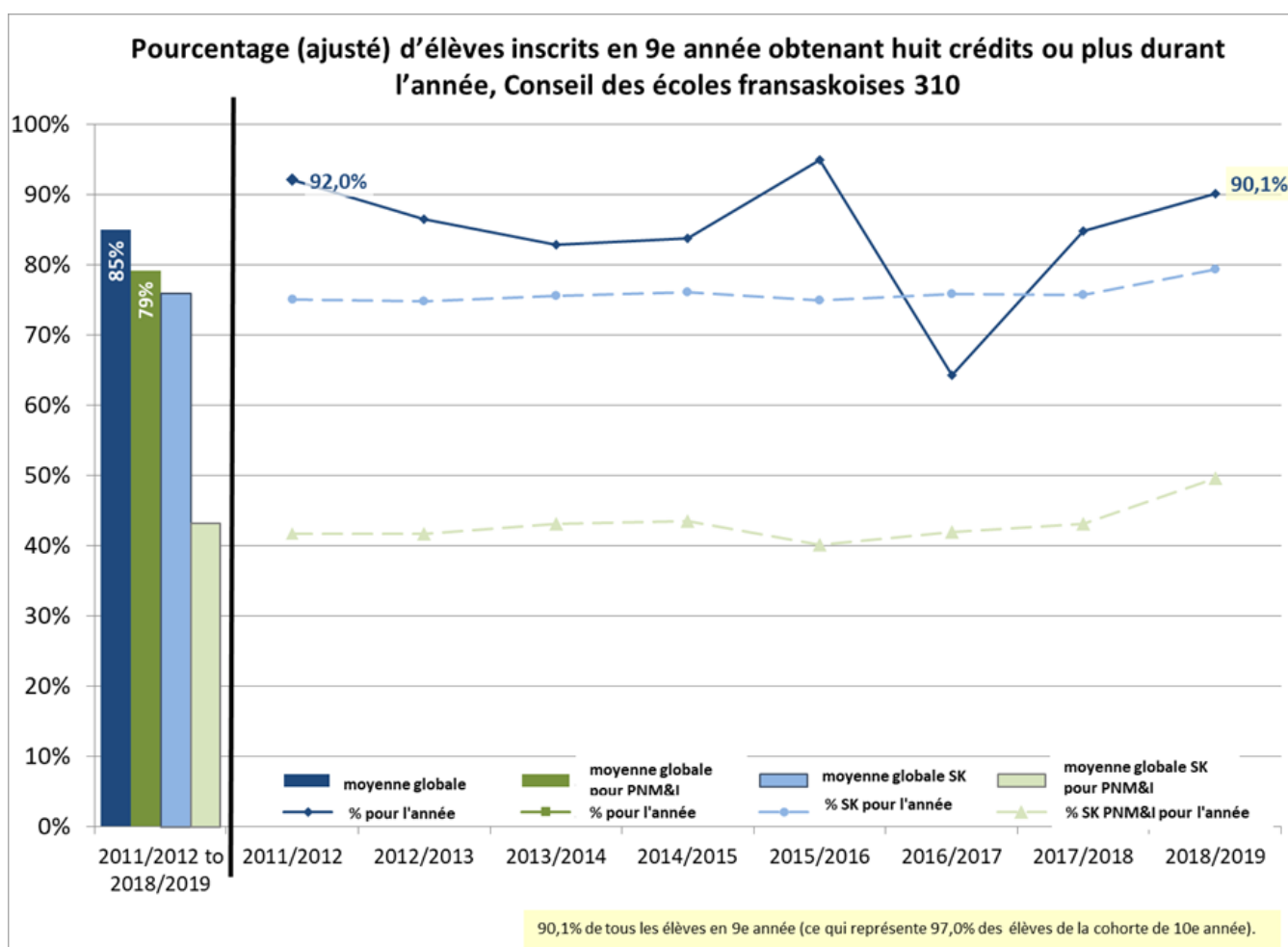
Source : Ministère de l'Éducation, 2020

Analyse des résultats

Le tableau présente un fort pourcentage d'élèves obtenant le diplôme d'études secondaires francophone bilingue. Nous concluons que les actions entreprises les années précédentes commencent à porter fruits, même si les élèves ayant obtenu leur diplôme cette année ont bénéficié de mesures exceptionnelles en raison de la lutte contre la COVID.

La transition de la 9^e à la 10^e année

Ce qui suit affiche le pourcentage des élèves de 9^e année (tous les élèves et la sous-population d'élèves PNM&I) dans la division qui ont accumulé huit crédits ou plus l'année scolaire suivante, ainsi que les résultats provinciaux des huit dernières années et la moyenne sur huit ans.



N.B Les taux de transition de la 9^e à la 10^e année sont obtenus en divisant le nombre d'élèves ayant obtenus huit crédits dans l'année qui suit immédiatement leur 9^e année par le nombre d'élèves de la cohorte de 9^e année. Les résultats pour les populations de cinq élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves. Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.
Source : Ministère de l'Éducation, 2020

Analyse des résultats

Le pourcentage des élèves de 9^e année obtenant neuf crédits ou plus l'année suivante est passé à 90,10 %. Des interventions ont été mises en place, telles que des présentations aux élèves et à leurs parents, la création et la diffusion d'un guide des choix de cours, ce qui ne peut qu'améliorer la compréhension des enjeux en présence pour les élèves et leurs parents.



La petite enfance

PSSE Résultats à long terme :

D'ici au 30 juin 2020, les enfants de la naissance à 6 ans seront soutenus dans leur développement pour assurer que 90 % des élèves quittant la maternelle sont prêts à apprendre.

PSSE Cibles d'amélioration :

- D'ici à juin 2018, 75 % des éducateurs de prématernelle auront suivi l'atelier du SPDU Responding to Children's Interests et 75 % des éducateurs de maternelle auront suivi l'atelier Literacy Practices in Kindergarten

Les objectifs de la division scolaire harmonisés avec le résultat relatif de la petite enfance

Les objectifs inscrits dans la Planification stratégique 2021 démontrent clairement l'importance que le CÉF accorde aux enfants en bas âge.

La cible ultime dans ce secteur est que tous les élèves aient atteint, à la fin de la maternelle, les compétences requises pour entrer en 1^{re} année.

En 2019-2020, ces objectifs particuliers ont été poursuivis :

- Collaborer avec les centres éducatifs à la petite enfance ;
- Analyser le taux de fidélisation et identifier des mesures d'amélioration au besoin.

Les actions prises par la division scolaire au cours de l'année scolaire 2019-20 pour réaliser les objectifs ciblés et les résultats relatifs de la petite enfance

Le CÉF poursuit les actions entreprises l'année dernière en matière de développement des compétences des intervenants et des intervenantes en prématernelle et en maternelle.

En plus de cibler les éducatrices et les enseignants, les assistants en éducation inclusive ont été inclus aux diverses formations. Des actions visant le développement des compétences parentales ont été identifiées.

Quelques exemples d'interventions mises en place par les équipes de professionnels du CÉF :

- La poursuite des travaux débutés en 2018-2019 par le biais d'une communauté d'apprentissage professionnelle regroupant toutes les éducatrices intervenant en prématernelle 4 ans. Ces rencontres poursuivent des objectifs bien précis, liés aux résultats d'apprentissage (Que voulons-nous que les élèves apprennent ?), aux pratiques évaluatives (Comment saurons-nous que les élèves ont appris ?) et aux stratégies d'intervention (Que faire avec les enfants qui ont appris et avec ceux qui n'ont pas appris ?) ;
- L'ajout de communautés d'apprentissage professionnelles en maternelle ;
- La participation aux travaux du Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan (MÉS) en petite enfance ;
- La planification et le développement d'actions en matière de développement langagier chez les tout-petits, dans un contexte minoritaire ;

- Conférence et formations destinées aux parents d'enfants de 0-6 ans visant le développement de compétences parentales et facilitant l'établissement de relations harmonieuses ;
- Formation destinée aux intervenants des Centres éducatifs en petite enfance sur le développement de compétences professionnelles ;
- L'accroissement des interventions en développement langagier et en littératie, pour tenir compte des résultats des Évaluations de la petite enfance (EPE).

L'utilisation des résultats des évaluations « Évaluation de la petite enfance en prématernelle 4 ans et en maternelle 5 ans » inspire et soutient les intervenantes dans le choix des stratégies d'enseignement. Toutes les interventions, en termes de différenciation pédagogique ou comportementale s'inscrivent à l'intérieur du cadre de la « réponse à l'intervention » (RAI).

Les pratiques en matière de dépistage et d'intervention précoce auprès des enfants de 3, 4 et 5 ans dans le domaine langagier se sont poursuivies. Chaque élève a fait l'objet d'un dépistage offert par un orthophoniste et, lorsque cela était requis, des interventions thérapeutiques ont été mises en place, en collaboration avec les parents.

Un monitoring individualisé des impacts des actions mises en place est effectué régulièrement au cours de l'année au niveau de chaque groupe d'enfants.

Le CÉF poursuit le développement des habiletés professionnelles des intervenantes en matière de relations harmonieuses avec les enfants : la modélisation et le focus visent à aider les élèves à faire des choix judicieux, en leur permettant de comprendre et d'agir là où ils ont du pouvoir et du contrôle.

Le CÉF a poursuivi l'implantation de TACLEF et de COPE, tout en travaillant sur un cadre pour l'accueil des nouveaux arrivants et leur francisation.

Données relatives à la petite enfance

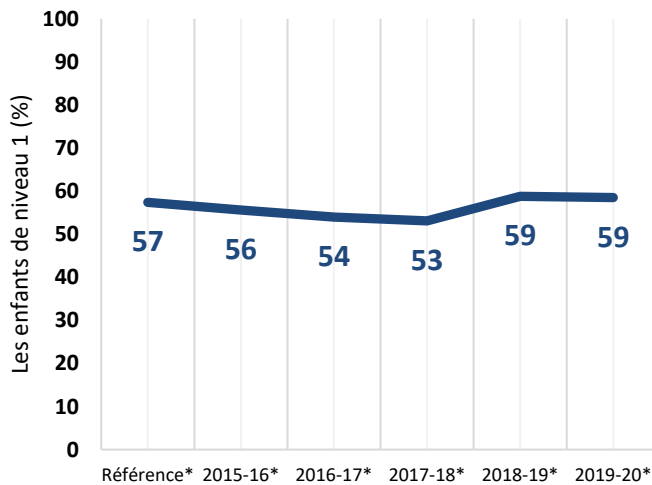
Évaluation de la petite enfance (l'ÉPE-AE)

Les tableaux suivants font état du pourcentage des élèves (tous les élèves, PNM&I et non PNM&I) qui ont été évalués comme Niveau I à l'entrée à l'école et après l'année de maternelle depuis les seuils en 2014-15. Les fermetures d'école et l'interruption des évaluations dans le cadre des mesures prises pour contrer la pandémie de COVID-19 signifie que l'on ne dispose pas de résultats à la sortie de la maternelle pour 2019-20.

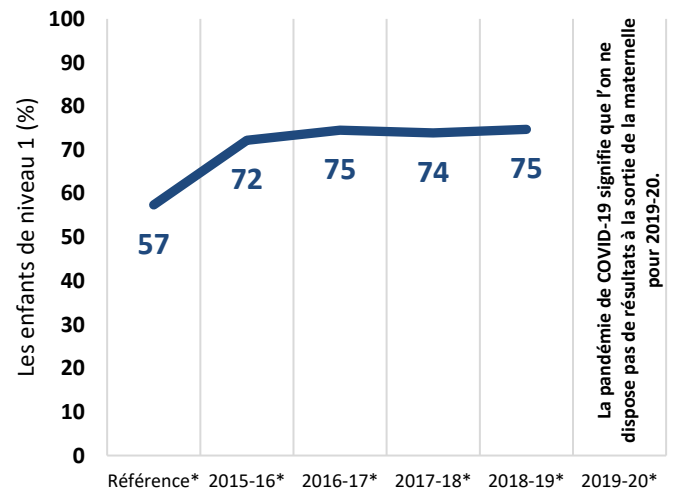
Prêt à apprendre : Des enfants qui ont été évalués au niveau 1 (%) par L'Évaluation de la petite enfance - Appréciation de l'enseignant (ÉPE-AE) à l'entrée à la maternelle et à la fin de la maternelle

Conseil des écoles fransaskoises 310¹

Entrée à la maternelle



Fin de la maternelle



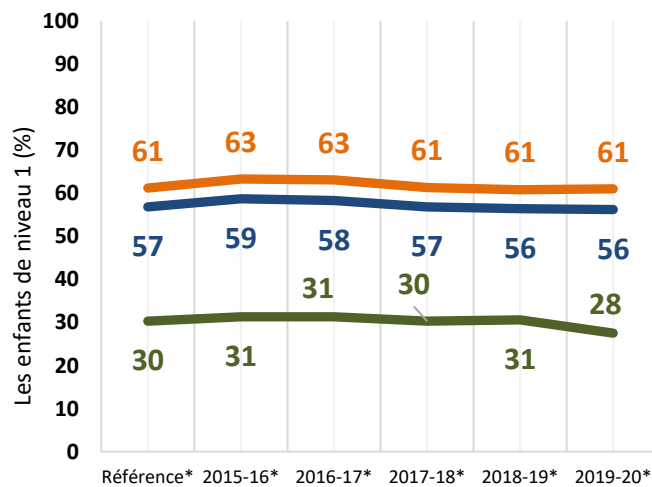
Tous les enfants (%)

Enfants non PNM&I (%)

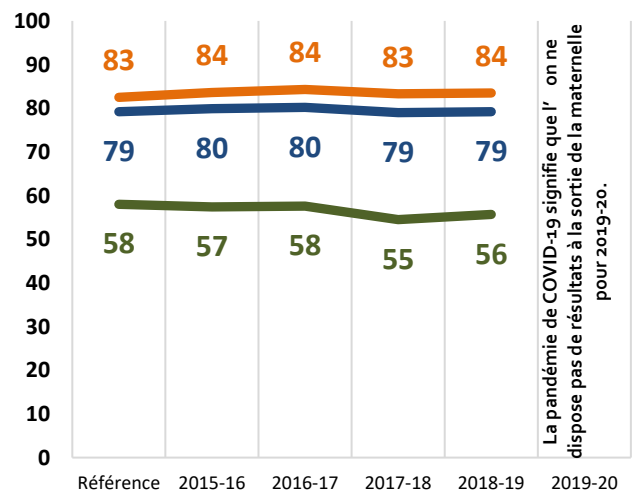
Enfants PNM&I (%)

Saskatchewan (toutes les divisions scolaires)

Entrée à la maternelle



Fin de la maternelle



Tous les enfants (%)

Enfants non PNM&I (%)

Enfants PNM&I (%)

¹ Les résultats du CÉF pour les enfants qui s'identifient comme membre des PNM&I et les enfants/élèves qui ne se s'identifient pas comme membre des PNM&I (non PNM&I) n'ont pas été indiqués dans ce tableau ; il y a trop peu (ou pas) d'élèves dans au moins un groupe de comparaison.



N.B. La recherche démontre que l'identification précoce suivie d'une instruction échelonnée et adaptée pour les enfants de la maternelle à la 3e année peut diminuer de façon notable la prévalence des problèmes de lecture. Le rôle premier d'ÉPE-AE est de permettre une pratique éducationnelle avisée. Le dépistage ÉPE-AE à l'entrée en maternelle est utilisé par les enseignants et les divisions scolaires pour identifier les enfants qui ont des difficultés avec des habilités importants à l'entrée de la maternelle, et qui peuvent nécessiter une surveillance accrue ou bien d'une évaluation supplémentaire durant l'année. Les enfants qui démontrent des difficultés avec des habilités importants à l'entrée de la maternelle sont aussi réévalués avant la fin de l'année de maternelle, ce qui permet aux divisions scolaires de mesurer la portée des mesures mises en œuvre. Les élèves de niveau I sont capables de réaliser les tâches de développement sans difficultés. Ces enfants ont une probabilité plus élevée de lire en 3e année - un important facteur prévisionnel du succès scolaire, y compris sur le taux de diplomation en 12^e année.

Le ÉPE-AE de la division scolaire affiche maintenant les résultats des élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit (PNM&I) et des élèves non PNM&I qui ne s'identifient pas comme PNM&I, mais cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels (les groupes comparatifs devant consister d'un minimum de 10 élèves).

Source : Ministère de l'Éducation, 2020

Analyse des résultats

Le plus grand défi pour les élèves demeure l'apprentissage et le maintien de la langue dans un contexte linguistique minoritaire. Évidemment, le CÉF n'a pas pu compléter le processus d'évaluation des apprentissages, compte tenu de la fermeture des écoles en raison de la pandémie.

Par ailleurs, la situation de l'acquisition de la langue s'améliore, selon les observations réalisées dans les salles de classe. Les intervenants mentionnent que les enfants acquièrent plus tôt durant l'année le vocabulaire prévu.

La collaboration avec les parents, au niveau de l'apprentissage du français, demeure une action prioritaire pour l'organisation.



Domaine prioritaire local de la division scolaire

Les objectifs de la division scolaire harmonisés avec le domaine prioritaire local

Dans la foulée des initiatives entamées depuis 2016, visant l'établissement d'une culture d'excellence, le CÉF poursuit les objectifs suivants :

- Accroître les initiatives de formation et d'accompagnement ;
- Outiller les intervenants avec des stratégies probantes.

Les actions prises par la division scolaire au cours de l'année scolaire 2019-20 afin de soutenir le domaine prioritaire local

Les actions suivantes ont été réalisées au cours de l'année :

- Poursuite du modèle des communautés d'apprentissage professionnelles en littératie, selon le modèle de Dufour ;
- Poursuite du modèle des communautés d'apprentissage professionnelles en prématernelle 4 ans, selon le modèle de Dufour ;
- Poursuite du modèle des communautés d'apprentissage professionnelles en maternelle, pour tous les enseignants de ce niveau ;
- Accompagnement des assistants en éducation inclusive au niveau des interactions avec les élèves ;
- Accueil pour les nouveaux enseignants et formation sur la gestion de classe offerte par la Fédération des enseignants de la Saskatchewan ;
- Poursuite des formations liées aux besoins spécifiques des élèves : au niveau du trouble du spectre de l'autisme, de la dyslexie, de la dysorthographe, des comportements perturbateurs en classe; de la santé mentale et de la prévention du suicide ;
- Formations concernant l'utilisation de l'outil GB+, qui permet de soutenir le développement de compétences en lecture ;
- Formation d'enseignants agissant auprès d'élèves en francisation ;
- Accompagnement des directions au niveau des différents modes de livraison de services ;
- Formation destinée aux secrétaires au niveau du service à la clientèle en temps de pandémie ;
- -Formations à tous les membres du personnel sur l'utilisation de la plateforme TEAMS et les différents outils de la suite MS Office 365 ;
- Formation aux intervenants sur l'enseignement à distance, en collaboration avec la TELUQ ;
- Formations aux intervenants portant sur la cybersécurité, avec CADRE 21 ;
- Formation aux intervenants sur la CAP en mode classe branchée ;
- Poursuite de l'accompagnement des écoles au niveau des pratiques probantes identifiées par la recherche en éducation.

Les actions locales en lien avec les priorités : Accroître les initiatives de formation et d'accompagnement et Outiller les intervenants avec des stratégies probantes

Les actions planifiées ont été, en partie réalisées, car le contexte de la fermeture des écoles pour contrer la propagation de la pandémie de la COVID-19 ont demandé une révision des actions planifiées initialement. Le transfert des activités d'enseignement en mode virtuel a nécessité de nombreuses adaptations de la part de tous les membres du personnel.

Analyse des résultats

Dans ce contexte inédit, les efforts déployés pour le redéploiement des services en mode virtuel ont permis à plus de 90% de nos élèves, de la prématernelle 4 ans à la 12^e année, de poursuivre assidument leurs apprentissages.



Données démographiques (effectifs)

Élèves

Conseil des écoles fransaskoises 310

Niveau	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	Effectifs Sous groupe	Niveau	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20
Maternelle	190	190	195	245	189	PNM&I	K to 3	<10	<10	<10	<10	10
1	209	191	183	191	229		4 to 6	<10	<10	<10	<10	<10
2	165	209	183	173	173		7 to 9	<10	<10	11	10	<10
3	164	157	200	173	169		10 to 12	<10	<10	<10	<10	<10
4	130	161	160	184	161		Total	26	26	27	33	27
5	143	123	154	152	162	Anglais langue additionnelle	1 to 3	-	-	-	-	-
6	105	133	117	148	141		4 to 6	23	<10	10	21	44
7	101	99	122	116	127		7 to 9	17	<10	<10	12	18
8	88	103	92	116	108		10 to 12	17	<10	<10	15	17
9	81	64	59	75	72		Total	57	13	26	48	79
10	78	75	60	52	70							
11	77	67	70	67	54							
12	72	74	77	77	72							
Total	1 603	1 646	1 672	1 769	1 727							

Prématernelle	191	203	243	210	232
----------------------	------------	------------	------------	------------	------------

Source : Ministère de l'Éducation, 2019

N.B.

- Les nombres d'inscriptions sont basés sur les chiffres du Système de données scolaires (SDS) au 30 septembre de chaque année scolaire.
- Les inscriptions incluent tous les types de résidence, tous les âges, les élèves dont l'éducation est assurée par les parents et les élèves qui ne peuvent quitter leur domicile, à l'exception des inscriptions en ALA qui excluent les élèves non-résidents de la Saskatchewan, les élèves de 22 ans et plus, et les élèves dont l'enseignement est assuré à domicile à distance.
- Les inscriptions en prématernelle représentent les élèves de 3 et 4 ans inscrits, ce qui inclut les élèves qui occupent les places désignées en garderie par le Ministère et ceux qui sont inscrits à des programmes de maternelle et de prématernelle d'autres divisions scolaires.
- Les élèves PNM&I sont ceux qui ont choisi de s'identifier comme appartenant aux Premières Nations (Indiens inscrits/Indiens visés par les traités/Indiens non-inscrits), Métis ou comme Inuits.





Conseil des écoles francosaskoises 310

Années scolaires	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
	(30 sept. 2015)	(30 sept. 2016)	(30 sept. 2017)	(30 sept. 2018)	(30 sept. 2019)
Écoles	M à 12	M à 12	M à 12	M à 12	M à 12
Beau Soleil	24	22	18	17	17
Boréale	23	24	27	34	40
ECF Pavillon Monique Rousseau	341	359	326	309	306
ECF Pavillon Gustave-Dubois	150	149	158	153	140
Bellegarde	66	65	65	67	66
Ducharme	80	90	85	74	73
Monseigneur de Laval - Élémentaire	317	344	390	309	284
École du Parc*				154	161
Monseigneur de Laval - PSQV	111	105	125	150	167
Notre-Dame-des-Vertus	52	43	38	43	43
Père-Mercure	50	56	56	53	52
Providence	108	112	119	131	125
École Mathieu de Gravelbourg	23	16	9	10	6
St-Isidore	92	93	87	86	91
Valois	166	167	170	179	156
Ecole à domicile					4
TOTAL	1603	1645	1673	1769	1731

*Nouvelle école en septembre 2018

Source : Conseil des écoles francosaskoises, 2019.



Conseil des écoles francosaskoises 310

Année scolaire	2015-2016		2016-2017		2017-2018		2018-2019		2019-2020	
	(30 sept. 2015)		(30 sept. 2016)		(30 sept. 2017)		(30 sept. 2018)		(30 sept. 2018)	
Écoles	PM3	PM4	PM3	PM4	PM3	PM4	PM3	PM4	PM3	PM4
Beau Soleil	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10
Boréale	<10	<10	<10	<10	<10	10	<10	<10	2	7
ECF Élémentaire		52		49		59		49		61
Bellegarde	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10
Ducharme		<10		<10		12		11		<10
Monseigneur de Laval - Élémentaire		61		52		87		33		56
École du Parc*								21		21
Notre-Dame-des-Vertus	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10
Père-Mercure		<10		10		<10		15		11
Providence		10		15		17		18		12
St-Isidore		10		13		<10		12		12
Valois		<10		20		14		11		19
Ecole à domicile										
TOTAL	9	179	12	189	13	230	18	192	11	222

*Nouvelle école en septembre 2018

Source : Conseil des écoles francosaskoises, 2019.



Personnel

Catégorie d'emploi	ETP
Corps enseignant	186,46
Directeurs d'école et adjoints	15,70
Autre personnel enseignant (postes qui soutiennent les programmes d'enseignement) – les psychopédagogues, les adjoints d'enseignement, les coordonnateurs de la communauté scolaire, les orthophonistes, le personnel des centres de ressources, le personnel des technologies de l'information, le personnel de bureau des écoles et les autres employés pédagogiques, etc.	119,66
Personnel administratif et financier – comptables, informaticiens, superviseurs, adjoints à l'administration, commis, etc.	18
Personnel affecté au fonctionnement et à l'entretien des installations – concierges, personnel à tout faire, menuisiers, plombiers, électriciens, jardiniers, superviseurs, etc.	23,51
Personnel de transport – chauffeurs d'autobus, mécaniciens, préposés aux pièces, nettoyeurs d'autobus, superviseurs, etc.	6,00
Ligue des administrateurs, des directeurs et des surintendants de l'éducation (LEADS)	4,00
Effectif en équivalents temps plein (ETP)	373,33

N.B.:

- Les nombres indiqués ci-dessus représentent des équivalents temps plein (ETP). Le nombre d'employés peut être supérieur aux chiffres indiqués, étant donné que certaines personnes ne travaillent qu'à temps partiel ou de façon saisonnière.

Source : Conseil des écoles fransaskoises, 2020

Haute direction

Cette rubrique comprend les directeurs généraux et les personnes relevant directement de leur compétence (noms et titres) :

- Ronald Ajavon, Directeur général
- André Messier, Directeur général adjoint des Services éducatifs
- Lucie Pineau, Chef des services financiers
- Marco Ratté, Directeur général adjoint des Services aux élèves

Infrastructure et services de transport de la division scolaire

Liste des écoles 2019-20		
Écoles	Classes offertes	Lieu
École Beau Soleil	Prématernelle – 7 ^e	Gravelbourg
École de Bellegarde	Prématernelle – 12 ^e	Bellegarde
École Boréale	Prématernelle – 12 ^e	Ponteix
École canadienne-française - Pavillon Monique Rousseau	Prématernelle – 6 ^e	Saskatoon
École canadienne-française - Pavillon Gustave-Dubois	7 ^e – 12 ^e	Saskatoon
École Ducharme	Prématernelle – 12 ^e	Moose Jaw
École Monseigneur de Laval - Pavillon élémentaire	Prématernelle – 6 ^e	Regina
École du Parc	Prématernelle – 6 ^e	Regina
École Monseigneur de Laval - Pavillon secondaire des Quatre-Vents	7 ^e – 12 ^e	Regina
École Notre-Dame-des-Vertus	Prématernelle – 12 ^e	Zenon Park
École Père Mercure	Prématernelle – 12 ^e	North Battleford
École Providence	Prématernelle – 12 ^e	Vonda
École Mathieu de Gravelbourg	8 ^e – 12 ^e	Gravelbourg
École St-Isidore	Prématernelle – 12 ^e	Bellevue
École Valois	Prématernelle – 12 ^e	Prince Albert

Source : Conseil des écoles fransaskoises, 2020

Projets d'infrastructure

Projets d'infrastructure			
École	Projet	Détails	Coût pour 2019-20
École Monseigneur de Laval - Pavillon secondaire des Quatre-Vents	Réparations majeures	Réparation d'une toiture	184 501 \$
Total			184 501 \$

Source : Conseil des écoles fransaskoises, 2020

Transport scolaire

Le CÉF utilise divers services pour assurer le transport scolaire de ses élèves. Ces services incluent les entreprises de transport scolaire, des services fournis par d'autres conseils scolaires, des particuliers avec autobus et/ou véhicules. Une autre option qui est également utilisée est le remboursement des frais encourus par les parents, lorsque cette alternative s'avère la plus pratique et la plus économique.

La zone de fréquentation de chaque école fransaskoise est délimitée dans un rayon de 100 kilomètres autour de l'école, mais le service de transport peut dépasser cette limite. Les écoles en milieu rural sont toutes isolées, ainsi les élèves sont transportés sur de grandes distances.

Le nombre d'élèves transportés, d'arrêts, la taille des villes et la circulation influencent la durée du trajet. Aussi, certains trajets d'autobus des centres urbains et des milieux ruraux dépassent une durée d'une heure le matin et d'une heure en fin d'après-midi.

À Regina par exemple, le déplacement entre les 3 écoles requiert deux systèmes de transport scolaire distincts. Certains foyers reçoivent des services de deux autobus : un pour l'élémentaire et l'autre pour le secondaire.

Pour les écoles en milieu urbain, les lieux de rassemblement pour l'embarquement et le débarquement des élèves de la 1^{re} à la 12^e année peuvent se trouver jusqu'à 500 mètres de la résidence de l'élève.

La dispersion des écoles du CÉF rend impossible la mise en place d'un service commun d'autobus de secours en cas d'accident ou de panne. De même, le CÉF ne dispose pas de garage d'entretien pour effectuer les travaux nécessaires au bon fonctionnement de sa flotte d'autobus répartis à travers la province. Par conséquent, il doit utiliser les services commerciaux disponibles localement.

Nombre total d'élèves transportés	1 696 élèves
Nombre d'élèves transportés en milieu urbain	1 223 élèves
Nombre d'élèves transportés en milieu rural	473 élèves
Nombre total de routes du CÉF	104 routes

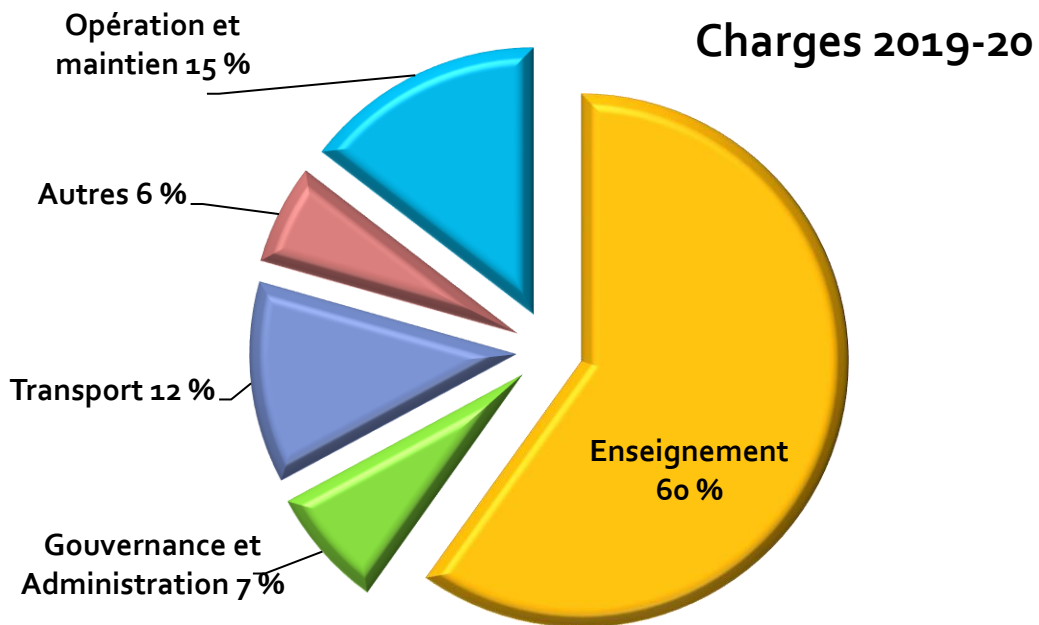
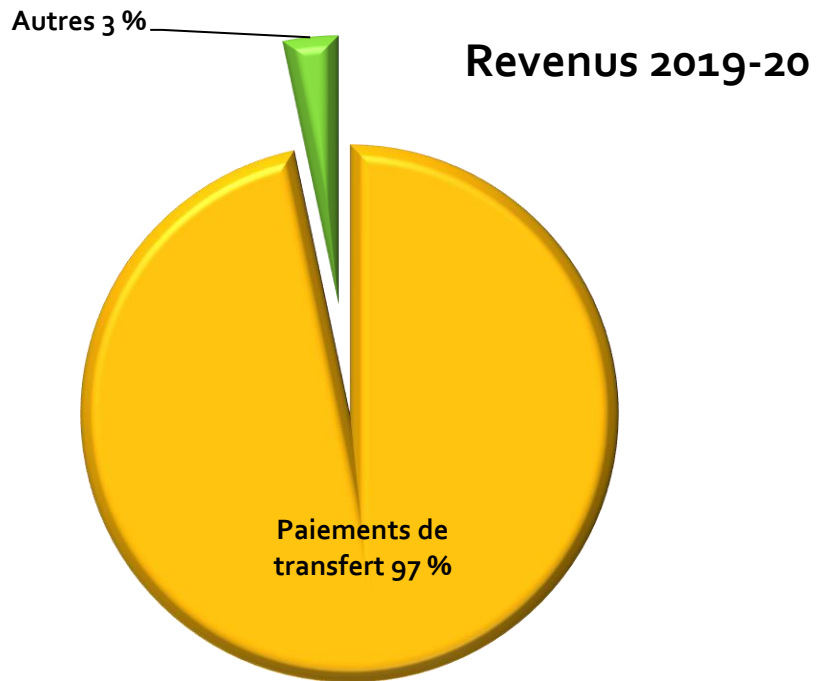
Source : Conseil des écoles fransaskoises, 2020

Les statistiques ne portent que sur les transports scolaires quotidiens au départ et à destination de l'école. Elles excluent les excursions scolaires. Ces données rendent compte des transports des élèves de la prématernelle 4 ans à la 12^e année du CÉF. Cette année, en raison de la COVID-19, le transport scolaire a été interrompu au mois de mars 2020 avec la fermeture de toutes les écoles.



Sommaire financier

Sommaire des revenus et des charges



Explication des écarts entre les prévisions et les réalisations

	2020	2020	2019	Budget vs Réal	Budget vs Réal	
	Budget	Réal	Réal	Écarts Positif/(Négatif)	%	Notes
REVENUS						
Taxes foncières	-	-	-	-		
Paiements de transfert	37 380 603	37 453 982	38 074 318	73 379	0%	
Frais de scolarité et frais afférents	27 088	57 298	68 186	30 210	112%	1
Fonds générés par les écoles	558 689	371 642	588 705	(187 047)	-33%	2
Services complémentaires	-	421 449	408 874	421 449	100%	3
Services externes	94 030	95 040	93 974	1 010	1%	
Autres	595 997	330 552	433 759	(265 445)	-45%	4
Total Revenus	38 656 407	38 729 963	39 667 816	73 556	0%	
DÉPENSES						
Gouvernance	246 434	258 505	264 276	12 071	5%	
Administration	2 295 110	2 758 235	2 253 306	463 125	20%	5
Enseignement	25 441 448	24 818 747	25 777 774	(622 701)	-2%	
Opération et maintien	6 921 101	6 038 421	7 844 702	(882 680)	-13%	6
Transport	4 296 783	5 062 720	5 206 283	765 937	18%	7
Frais de scolarité et frais afférents	177 520	353 469	394 623	175 949	99%	8
Fonds générés par les écoles	558 689	375 141	576 007	(183 548)	-33%	9
Services complémentaires	1 223 910	1 505 682	1 408 235	281 772	23%	10
Services externes	94 930	94 983	94 072	53	0%	
Autres	35 000	175 397	199 347	140 397	401%	11
Total Dépenses	41 290 925	41 441 300	44 018 625	150 375	0%	
Surplus (Insuffisance) de l'exercice	(2 634 518)	(2 711 337)	(4 350 809)			

Explication des écarts (Tous les écarts positifs ou négatifs de 5%)

Note	Explication
1	Augmentation du nombre d'élèves par rapport aux prévisions.
2	Moins de revenus en raison de la diminution des activités dans le cadre de la COVID-19
3	Remboursement des dépenses du Centre Éducatif de la Petite Enfance (CEPE) de l'École du Parc et les revenus des cours de conduite.
4	Moins de revenus liés au financement pour un recours judiciaire (Programme d'appui aux droits linguistiques - PADL), et au programme de recrutement francophone de l'ACF.
5	Une partie des enseignants ont appuyé les services administratifs (Montants budgétés en enseignement mais dépensés en administration).
6	Diminution des dépenses d'entretien et de rénovation.
7	Augmentation du nombre de routes et élaboration de nouveaux contrats avec les compagnies d'autobus.
8	Augmentation du nombre d'élèves inscrits auprès de la Division scolaire francophone du Manitoba.
9	Moins de dépenses car moins d'activités à cause de la COVID-19.
10	Impact des dépenses relatives au Centre Éducatif de la Petite Enfance (CEPE) de l'École du Parc.
11	Les intérêts sur l'utilisation de la marge de crédits.

Annexe A : Liste des bénéficiaires

Paiements au conseil scolaire

Nom	La rémunération	Les charges		Le perfectionnement professionnel		Toute autre dépense remboursée	Le total
		En Province	Hors Province	En Province	Hors Province		
Barry Alpha*	30 144	9 313	843	2 891	2 270	170	45 631
Binette Geneviève	7 399	9 674	-	1 090	2 270	-	20 433
Francon Anita	6 373	8 101	-	597	-	-	15 071
Grimard Hélène	11 671	7 725	-	1 058	2 270	127	22 850
Lepage Maria	7 679	9 833	-	429	-	127	18 069
Perrault Jérôme	10 044	10 004	-	2 361	2 270	-	24 679
Poirier Joseph	7 641	12 439	-	1 175	2 270	127	23 651
Prince Martin	6 648	9 583	-	429	2 270	60	18 990
Rivard Gisèle	6 373	7 181	-	597	-	-	14 151
Roberge Guy	6 337	9 433	-	597	-	-	16 367

*Président du Conseil scolaire fransaskois

Services personnels

Nom	Montant
Adjoumani Brahima B.	68 950
Adou Tanoh Kouakou	78 865
Afana Marcel Serge Christian	95 839
Ajavon Ronald	208 946
Akpale Dago Toussaint	80 653
Archambault Chantal	74 312
Archambault Marie-Rose	70 250
Asselin Jessica-Lynn	95 191
Assi Charlotte Y.	75 614
Atta Seraphin	62 143
Beaulieu Nathalie	91 802
Benoit Bianca	58 532
Bergeron Jessica	89 748
Bergeron Paul	96 161
Bertin Colette	80 894
Besharah Ismael	61 803

Nom	Montant
Bibomba Ngalula Henriette	90 988
Bissonnette Leah	65 264
Blais Dominic	87 209
Blouin Natalie	69 454
Bonson Marie-Louise	67 341
Bossé Philippe	72 385
Bourgeois Dion Danielle	57 654
Boutin Brigitte	88 263
Bouvier Heidi Jean	86 755
Bowden Michael	87 380
Boyenko Patricia	86 755
Bravo-Farias Flavio	53 474
Brissette-Chenery Nathalie	105 777
Brown Jodi	86 321
Bussiere Janine	109 284
Bussière Suzanne	90 977
Carroll Megan	59 853

Nom	Montant
Chabe Ngako Guy Gérard	97 409
Chang Adèle	84 820
Chassé Brigitte	80 031
Dabo Mactar	91 270
Dabo Souleymane M	90 977
Dagenais Gisele M	91 026
D'Almeida Amé Adélèyè E.	61 149
Daubisse Sara Maria M.	91 927
Denis Francis	88 675
Denis Jacqueline J.	90 977
Desgagné Denis	130 650
Desiree Topping	54 195
Desjardins Simon	63 426
Diabagaté Siriki	102 263
Dion Daniel L	86 755
Dionne Jean-Francois	84 558
Djojie Fabrice Ndingué	76 613
Doucette Amberly	77 938
Drolet Marc	87 151
Dubé Gaston	86 755
Dubé Richard	90 977
Dumaine Monique	78 466
Dunn Karen M	58 592
Durand Heather C	116 598
Ebrottié François	80 398
Ellinakis Marie	85 538
Fairs Caroline	81 213
Farias César	53 474
Favreau Rosanne J	74 114
Ferré Maria	61 137
Fillion Sébastien	90 450
Fletcher Daniel	121 776
Fletcher Sylvie	72 924
Forcier Yvette	78 604
Fortin Dany	81 365
Gagnon Emilie	53 713
Gallant Mireille	86 755
Gareau Derek	73 688
Gareau Mélanie	83 990
Gareau Michel	87 517

Nom	Montant
Gareau Réanne	57 354
Gaudet Gail	106 866
Gaudet Joelle	72 208
Gaudet Moise	87 580
Gaudet Stéphanie	87 479
Gaudet Terence	87 233
Gentil-Perret Arman	86 846
George Colette M	86 789
Giroux Bertrand	65 720
Godbout Catherine	64 915
Grahouan Mireille	62 713
Groleau Martin	90 977
Harel Claude-Jean	96 908
Haynes Josée	87 184
Hickey Stéphanie	87 746
Hill Marie-Paule	91 228
Hould Céline	65 406
Julien Micheline	86 834
Kausmaully Aleem	60 294
Kendel Carmen	86 755
Khelili Leila	86 755
Koffi Serge	66 888
Koffi Yao Désiré	63 107
Koubemba Bountsana Paraclet	76 808
Kwizera Nelly Faustine	65 087
LaClare Frankie	125 000
Laing Leia	85 518
Lajeunesse Donna F	115 347
Lalonde Gisèle A	121 798
Lamboni Charles L.	111 689
Lamotte Kelly	71 912
Laperrière Alex	60 163
Larocque Ninon	101 717
Latezina Munkiene Marie	95 744
Lavallée Colette	95 790
Lavallee Maryse N	92 825
Leask Heather	91 146
Leblanc Benoit	88 897
Leblanc Colinda	86 755
Leclerc Linda	93 745



Nom	Montant
Legacy Jérémie	87 367
Lemire Juliette	111 315
LeNouail Marie-France A	108 145
Lepage Delphine	50 667
Lepage Dominique	95 265
LestageNatasha	60 119
Liffran Colombet Catherine	75 740
Lizée Rosalie	52 889
Lizotte Marcel J.	121 305
Louise Élodie	56 029
Lowes Dolorès	53 474
Lozinski Amy	59 139
Ly Sileymane	70 870
Marin Sanabria Ana C	90 977
Marois Julie	82 567
Martel Claude	93 759
Matara Marius	92 541
McClelland Jessica	58 532
Mekoulou Sylvie	100 969
Menan Hermann	62 716
Merriman Céline	90 977
Messier André	172 178
Messina Thérèse	56 712
Méthot Michèle	135 887
Michaud Léo	64 494
Michaud Raymond	86 755
Miller Andrew	90 977
Moe Monique	87 343
Monin-Whittle Lauriane M	88 307
Montpetit Stéphanie	71 359
Moreno Julian	65 406
Morin Chantal	62 878
Moussalim Samira	73 207
Muhabwampundu Yvonne	64 916
Nana Kietagniga	92 190
Ndiaye Mame Massata	108 278
N'Guessan N'Guessan	86 755
Nguyen Thuy	91 049
Nodge Mélanie	52 076
Nozin Jude Pharlande	62 352

Nom	Montant
Ntcheping Bernard W.	83 135
N'Zian Kouame Kra	88 385
Olivier Amy-Valérie	65 406
Ouaaziz Khalid	65 406
Ouédraogo Helene N.	90 432
Ouellet Sébastien	120 928
Pain Stéphanie	86 755
Parent Jasmine	76 929
Pek Piché Chantal P.	85 969
Pelchat Evan	70 758
Pelletier Julie	106 650
Plouffe Yves B	86 755
Popovitch Diane I M	110 372
Potter Melissa	73 370
Poulin Marie-Chantal	93 270
Pratt Krystle	96 261
Privé Kayla joli Marie	63 611
Pulvermacher Michelle	86 755
Racette Lianne	87 344
Ratté Marco	140 000
Régnier Isabelle	82 500
Rivard Dominic	117 363
Rivard Lise	86 860
Robinson Ryan	89 445
Rogal Chantale	73 391
Roy Rita	86 853
Rua Miguel	78 553
Russell Ruth Jeannette	68 068
Schmidt Louise	86 885
Seide Karlyn	86 755
Simb Simb I	71 946
Simo Sylvie Marlyse	92 088
Siriba Marie-Therese	92 891
Sirois Denise	83 052
Smith Todd	87 351
Sobabi Marouf	64 816
Soro Arouna	88 385
St-Cyr Power Claire	90 977
Taillefer Guillaume	67 926
Takoordyal Kevish D.	65 406

Nom	Montant
Teckchandani-Buziak Ashley	62 940
Tentcheu Claudiane T.	63 566
Thériault Amélie S M	119 080
Therrien Simone	87 465
Tognonmegni Zinsou Eugene	77 099
Tomppe Djomsu Virginie	97 143
Tondevoid Davin	69 138
Topping Catharine G	107 820
Tosi-Cavanagh Alexi	68 628
Touileb Ahmed	67 256

Nom	Montant
Touré Amadou	112 235
Van Ham Melissa	82 081
Vennes Mireille	68 973
Verkoczy Francois C	90 977
Vigneault Caroline	87 136
Vogt Jocelyne	59 409
Walters Theresa M	86 755
Wolensky Malena L	99 105
Yahou Sakina	88 455
Zahar Kymber	59 654
Zander Cassandra	58 674
Zinoun Radouane	84 419

Paielements de transfert

Nom	Montant
Division Scolaire franco-manitobaine	291 580

Paielements à des fournisseurs

Nom	Montant
778424 Ontario Inc.	78 864
A & L Motors	67 963
A.L.E.F. Association Locale des Enseignants Fransaskois - Rabais A.E	102 062
Ass. Jeunesse Fransaskoise	122 291
Auvergnois de Ponteix	70 430
BMO-Credit Card	205 982
BUNZL cleaning & hygiene	193 192
C Bre Electric	55 435
CCPE inc	60 983
City Of Saskatoon	144 265
Collège Mathieu/SEFFA Service fransaskois de formation aux adultes/Le Lien	54 113
Cooperative des Publications	61 647

Nom	Montant
Deloitte & Touche s.r.l.	156 783
First Student Canada	361 211
LaserNetworks c/o T11197	61 627
Legacy Bus Sales	226 640
Legacy Fleet Asset	84 416
LP3 Transportation	2 548 171
M&J Holdings Inc.	99 909
Marcel Lizotte	56 967
Marsh Canada Ltd	153 002
Regina Catholic Schools	185 892
Roof Management & Inspection	356 288
RW Bus Lines Ltd.	237 551
Sask Energy	266 819
Sask Power-Cash Office	507 775
SaskTel CMR	76 122



Nom	Montant
Société canadienne-française	84 125
Stantec Architecture Ltd.	53 029
Student Transportation	1 418 486
Thorpe Industries Ltd	118 345

Nom	Montant
TinyEye Technologies	73 738
Valérie Courtemanche	55 670
Welldone Mechanical Services	442 278
Xerox Canada Ltd.	122 956

Autres paiements

Nom	Montant
Municipale Employees Pension Plan	1 080 669
Receveur Général - RP 0001	982 468
Receveur Général - RP 0002	1 928 468

Nom	Montant
Saskatchewan School Board Association	581 406
Saskatchewan Teachers' Federation	1 910 106
Saskatchewan Workers' Compensation Board	188 949



Annexe B

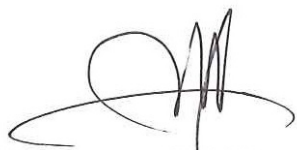
Rapport de la direction et états financiers vérifiés

États financiers audités

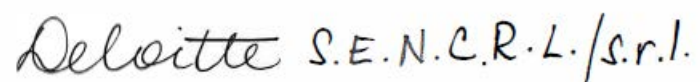
Du Conseil des écoles francsaskoises N° 310

Division scolaire N° 1425100

Division scolaire N° de l'exercice terminé le 31 août 2020



Directeur général – Ronald Ajavon



Auditeur – Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Note – Copie à être acheminée au ministère de l'Éducation de la Saskatchewan

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
31 août 2020

Table des matières

Responsabilité de la direction quant aux états financiers	1
Rapport de l'auditeur indépendant.....	2-3
État de la situation financière	4
État des résultats et de l'excédent accumulé.....	5
État de la variation de la dette nette.....	6
État des flux de trésorerie	7
Notes aux états financiers.....	8-23
Annexe A : Détails supplémentaires des revenus	A-1
Annexe B : Détails supplémentaires pour les charges	B-1, B-2 et B-3
Annexe C : Détails supplémentaires pour les immobilisations corporelles	C-1
Annexe D : Éléments hors trésorerie inclus dans l'excédent de l'exercice	D-1 et E-1
Annexe E : Variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement sans effet sur la trésorerie	D-1 et E-1

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers


La direction du Conseil des écoles fransaskoises N° 310 (le « Conseil ») est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et selon le format prescrit dans le *Manuel de divulgation financière* émis par le ministère de l'Éducation. La préparation des états financiers fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent être finalisées avec certitude avant de futures périodes.


Le Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à s'assurer que les états financiers préparés sont exacts et fiables et à fournir l'assurance raisonnable que les opérations effectuées sont autorisées, les actifs sont protégés, et qu'une information financière fiable est disponible aux fins de l'établissement des états financiers.

Le Conseil est composé de membres élus qui ne sont pas des employés du Conseil. Le Conseil est responsable de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités pour la divulgation financière et les contrôles internes, et pour approuver les états financiers. Le Conseil est aussi responsable de la nomination des auditeurs externes.

Les auditeurs externes, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., effectuent un audit indépendant selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada, et expriment leur opinion sur les états financiers. Le rapport des auditeurs ci-joint définit leurs responsabilités, l'étendue de leur audit et leur opinion sur les états financiers. Les auditeurs externes ont librement et pleinement accès au Conseil et à la direction, et les rencontrent individuellement pour discuter des résultats de leur audit.

Au nom du Conseil


Président


Directeur général

Le 28 novembre 2020

Rapport de l'auditeur indépendant

Au président et aux membres de
Conseil des écoles fransaskoises N° 310

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Conseil des écoles fransaskoises N° 310 (le « Conseil »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2020, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires et les annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 août 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Le 28 novembre 2020

Conseil des écoles fransaskoises N° 310

État de la situation financière
de l'exercice terminé le 31 août 2020



	2020	2019
	\$	\$
Actifs financiers		
Encaisse	484 279	289 069
Débiteurs (note 8)	2 743 123	2 833 138
Placement de portefeuille (note 4)	125 832	124 095
Total des actifs financiers	3 353 234	3 246 302
Passifs		
Découvert bancaire (note 3)	-	2 900 447
Créditeurs et charges à payer (note 9)	5 617 626	2 248 813
Avantages sociaux futurs (note 6)	685 500	647 900
Revenus reportés (note 10)	113 863	14 803
Total des passifs	6 416 989	5 811 963
Dette nette	(3 063 755)	(2 565 661)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (annexe C)	53 593 744	55 813 550
Stocks	-	74 284
Charges payées d'avance	218 433	137 586
Total des actifs non financiers	53 812 177	56 025 420
Excédent accumulé (note 13)	50 748 422	53 459 759

Droits contractuels (Note 15)

Obligation contractuelles et engagements (note 16)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le Conseil

 , président
 , directeur général

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
État des résultats et de l'excédent accumulé
de l'exercice terminé le 31 août 2020

	2020	2020	2019
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
REVENUS	(Note 14)		
Paielements de transfert	37 380 603	37 453 982	38 074 318
Frais de scolarité et frais afférents	27 088	57 298	68 186
Fonds générés par les écoles	558 689	371 642	588 705
Services complémentaires (note 11)	-	421 449	408 874
Services externes (note 12)	94 030	95 040	93 974
Autres	595 997	330 552	433 759
Total des revenus (Annexe A)	38 656 407	38 729 963	39 667 816
CHARGES			
Gouvernance	246 434	258 505	264 276
Administration	2 295 110	2 758 235	2 253 306
Enseignement	25 441 448	24 818 747	25 777 774
Fonctionnement et entretien	6 921 101	6 038 421	7 844 702
Transport	4 296 783	5 062 720	5 206 283
Frais de scolarité et frais afférents	177 520	353 469	394 623
Fonds générés par les écoles	558 689	375 141	576 007
Services complémentaires (note 11)	1 223 910	1 505 682	1 408 235
Services externes (note 12)	94 930	94 983	94 072
Autres	35 000	175 397	199 347
Total des charges (Annexe B)	41 290 925	41 441 300	44 018 625
Insuffisance de l'exercice	(2 634 518)	(2 711 337)	(4 350 809)
Excédent accumulé, début de l'exercice	53 459 759	53 459 759	57 810 568
Excédent accumulé, fin de l'exercice (note 13)	50 825 241	50 748 422	53 459 759

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil des écoles fransaskoises N° 310

État de la variation de la dette nette
de l'exercice terminé le 31 août 2020

	2020 Budget	2020 Réel	2019 Réel
	\$ (Note 14)	\$	\$
(Dette nette) actif net, début de l'exercice	(2 565 661)	(2 565 661)	652 721
Variations au cours de l'exercice			
Insuffisance de l'exercice	(2 634 518)	(2 711 337)	(4 350 809)
Acquisitions d'immobilisations corporelles (annexe C)	(50 000)	(382 410)	(1 997 140)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles (annexe C)	-	-	399 710
Perte à la cession d'immobilisations corporelles (annexe C)	-	-	60 403
Amortissement des immobilisations corporelles (annexe C)	2 726 018	2 602 216	2 723 023
Diminution (augmentation) des stocks	-	74 284	(74 284)
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance (annexe E)	-	(80 847)	20 715
Variation de la dette nette / de l'actif net	41 500	(498 094)	(3 218 382)
Dette nette, fin de l'exercice	(2 524 161)	(3 063 755)	(2 565 661)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil des écoles fransaskoises N° 310

État des flux de trésorerie
de l'exercice terminé le 31 août 2020

	2020	2019
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Insuffisance de l'exercice	(2 711 337)	(4 350 809)
Éléments hors trésorerie inclus dans l'insuffisance de l'exercice (annexe D)	2 602 216	2 783 426
Variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement (annexe E)	3 610 265	(156 480)
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	3 501 144	(1 723 863)
Activités d'immobilisations corporelles		
Sorties de fonds pour acquisitions d'immobilisations corporelles	(403 750)	(2 724 108)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	-	399 710
Flux de trésorerie provenant des activités d'immobilisations corporelles	(403 750)	(2 324 398)
Activités d'investissement		
Sorties de fonds pour acquisitions de placements de portefeuille	(1 737)	(1 229)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(1 737)	(1 229)
Activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	-	(57 747)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-	(57 747)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	3 095 657	(4 107 237)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de l'exercice	(2 611 378)	1 495 859
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de l'exercice	484 279	(2 611 378)
Composé de :		
Encaisse	484 279	289 069
Découvert bancaire	-	(2 900 447)
Encaisse, fin de l'exercice	484 279	(2 611 378)

Voir les renseignements complémentaires présentés à la note 17.
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil des écoles francsaskoises N° 310
Notes aux états financiers
31 août 2020

1. Autorité et raison d'être

Le Conseil mène ses activités sous l'autorité de *The Education Act, 1995* de la Saskatchewan en tant que société sous le nom Conseil des écoles francsaskoises N° 310 (le « Conseil ») et agit sous le nom Conseil des écoles francsaskoises. Le Conseil offre des services d'éducation en français aux résidents de la Saskatchewan sous la gouvernance de conseillères et conseillers scolaires élus.

Le Conseil est exonéré de l'impôt sur les bénéfiques et est un organisme de charité enregistré selon la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Méthodes comptables

Les états financiers sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada).

Les principales méthodes comptables suivantes ont été adoptées par le Conseil :

a) Méthode de comptabilité

Les états financiers sont préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

b) Incertitude relative à la mesure et utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformes aux NCSP exige que la direction établisse des estimations et formule des hypothèses à l'égard des montants comptabilisés pour les actifs et les passifs et la divulgation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, et les montants comptabilisés pour les revenus et les charges au cours de l'exercice.

Les postes importants qui exigent de la direction qu'elle établisse des estimations sont les suivants :

- Le passif pour les avantages sociaux futurs de 685 500 \$ (647 900 \$ en 2019) parce que les résultats réels pourraient différer des hypothèses utilisées;
- La durée de vie utile des immobilisations corporelles et l'amortissement cumulé de 40 651 824 \$ (38 165 885 \$ en 2019) parce que les résultats réels pourraient différer sensiblement des estimations faites par la direction;
- Débiteurs non recouvrables de 5 600 \$ (6 800 \$ en 2019) car les recouvrements peuvent varier des estimations initiales;
- Le coût historique des immobilisations corporelles acquises dans les exercices précédents parce que des différences dans les coûts historiques pourraient avoir un impact significatif sur les résultats. Certains coûts ont été estimés lors de la comptabilisation initiale selon les NCSP.

Ces estimations et hypothèses sont revues périodiquement et lorsque des ajustements deviennent nécessaires. Les ajustements sont comptabilisés dans les résultats dans l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
Notes aux états financiers
31 août 2020

2. Méthodes comptables (suite)

b) Incertitude relative à la mesure et utilisation d'estimations (suite)

Bien que les meilleures estimations soient utilisées pour les éléments sujets à l'incertitude relative à la mesure, il est possible que des changements dans les conditions futures survenant au cours du prochain exercice puissent exiger des changements significatifs dans les montants comptabilisés ou divulgués.

c) Instruments financiers

Les instruments financiers sont des contrats qui donnent lieu à des actifs financiers pour une partie et à des passifs financiers ou un instrument de capitaux propres à une autre partie. Un contrat qui crée un instrument financier engendre, lors de sa conclusion, des droits ou obligations d'obtenir ou de fournir des avantages économiques. La comptabilisation d'un instrument financier survient lorsque le Conseil devient une partie aux dispositions contractuelles d'un instrument financier. Les actifs financiers et les passifs financiers rendent compte de ces droits et obligations dans les états financiers. Les instruments financiers comprennent l'encaisse, les débiteurs, les placements de portefeuille, les créditeurs et charges à payer, l'emprunt bancaire et la dette à long terme.

Tous les instruments financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement. Les coûts de transaction sont une composante du coût des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. Pour les instruments financiers évalués au coût après amortissement, la méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée pour déterminer les produits ou charges d'intérêts. Les pertes de valeurs telles que des dépréciations ou des radiations sont présentées dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé. Les gains et les pertes sur les instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé dans la période où le gain ou la perte se produit.

Les gains et pertes de réévaluation n'ont pas été constatés par le Conseil dans un état des gains et pertes de réévaluation, car il n'y a pas d'instruments financiers générant des gains ou pertes significatives.

d) Actifs financiers

Les actifs financiers sont les actifs pouvant être utilisés pour rembourser les passifs ou pour financer les opérations futures et ne sont pas destinés à être consommés dans le cours normal des activités. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque considérée nécessaire afin de réduire les montants présentés des actifs financiers à leur valeur recouvrable.

La trésorerie et équivalent de trésorerie comprend l'encaisse, les dépôts bancaires et les placements très liquides assortis d'une échéance de trois mois ou moins, et sont détenus dans le but de respecter les engagements de trésorerie à court terme plutôt qu'à des fins de placement.

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
Notes aux états financiers
31 août 2020

2. Méthodes comptables (suite)

Les débiteurs comprennent les paiements de transfert à recevoir, les rabais de taxes sur les produits et services et les autres débiteurs. Les paiements de transfert à recevoir comprennent les montants pour le fonctionnement et pour les immobilisations corporelles gagnés, mais non reçus à la fin de l'exercice, pourvu que les montants puissent être raisonnablement estimés. Les paiements de transfert sont constatés lorsque les faits donnant lieu aux transferts se sont réalisés, les transferts ont été autorisés et les critères d'admissibilité sont satisfaits. Les autres débiteurs sont constatés au coût moins une provision pour moins-value. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque la recouvrabilité des débiteurs est considérée douteuse.

d) Actifs financiers (suite)

Les placements de portefeuille comprennent des certificats de placement garanti. Le Conseil évalue ses investissements de portefeuille conformément à sa politique sur les instruments financiers, tel que décrit à la note 2c).

e) Actifs non financiers

Les actifs non financiers sont des actifs détenus pour consommation dans la prestation de services. Ces actifs ne produisent normalement pas de ressources servant à rembourser les dettes existantes du Conseil à moins qu'ils soient vendus.

Les immobilisations corporelles qui ont une durée de vie économique au-delà de l'exercice financier, sont utilisées par le Conseil pour offrir des services au public et ne sont normalement pas destinées à la revente.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût (ou au coût estimé lorsque le coût réel n'est pas connu) et incluent tous les coûts directs liés directement à l'acquisition, la conception, la construction, le développement, l'installation et l'amélioration des immobilisations corporelles.

Le coût des immobilisations corporelles amortissables, moins la valeur résiduelle, est amorti selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile selon les termes suivants :

Améliorations aux terrains (pavage, clôture, éclairage, etc.)	20 ans
Bâtiments	50 ans
Bâtiments temporaires (portatifs, entrepôts, « dépendances », garages)	20 ans
Autres véhicules	5 ans
Meubles et équipement	10 ans
Équipement informatique et audiovisuel	5 ans
Logiciels	5 ans

Les terrains ne sont pas amortis, car ils ont une durée de vie indéfinie.

Les charges payées d'avance représentent des montants payés d'avance pour des biens ou services tels que les assurances et les primes d'assurance contre les accidents de travail qui procureront des avantages économiques dans un ou plusieurs exercices futurs.

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
Notes aux états financiers
31 août 2020

2. Méthodes comptables (suite)

f) Passifs

Les passifs sont des obligations actuelles qui résultent de transactions ou d'événements qui se sont produits avant la clôture de l'exercice financier, dont le règlement prévu donnera lieu à une sortie future d'actifs ou d'autre forme de règlement économique.

Les créiteurs et charges à payer comprennent les créiteurs et charges à payer dus à des tiers et à des employés pour du travail effectué, des biens et services reçus et impayés à la date de clôture des états financiers. Les montants sont dus à moins d'un an.

La dette à long terme comprend les emprunts pour immobilisations corporelles et autres dettes à long terme avec une échéance à plus d'un an obtenus dans le but de financer des immobilisations corporelles selon les dispositions de *The Education Act, 1995*.

Les avantages sociaux futurs représentent les avantages postérieurs à l'emploi et les absences rémunérées courus pour les employés du Conseil. Le coût de ces bénéfices est comptabilisé à titre de charge à mesure que les services sont reçus. Les obligations liées à ces prestations sont déterminées par le biais d'hypothèses actuarielles en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service en se servant des meilleures prévisions établies par la direction pour le taux prévu d'actualisation, d'inflation, d'augmentation salariale, de cessation d'emploi, de retraite et de mortalité. Les gains ou pertes actuariels sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée de service moyen estimée des groupes d'employés afférents. Les évaluations actuarielles sont réalisées périodiquement. Un actuaire externe extrapole les évaluations pour les exercices au cours desquels il n'y a pas d'évaluation actuarielle.

Les revenus reportés provenant de sources gouvernementales fédérales comprennent des paiements de transfert avec des stipulations pouvant mener à un passif, dont les stipulations n'ont pas encore été respectées. Les revenus sont constatés lorsque les stipulations menant à un passif ont été respectées.

g) Régimes de retraite pour les employés

Les employés du Conseil participent dans l'un des régimes de retraite à prestations déterminées interentreprises suivants :

- i) Les enseignants participent dans le régime de retraite du Saskatchewan Teachers' Retirement Plan (STRP). Les obligations pour le Conseil pour ces régimes sont limitées à déduire de la paie et à verser les contributions des employés aux taux déterminés par les régimes respectifs.
- ii) Les autres employés participent dans le Municipal Employees' Pension Plan (MEPP). Le régime est comptabilisé comme un régime à cotisations déterminées et les contributions du Conseil sont portées en charges lorsqu'elles sont dues.

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
Notes aux états financiers
31 août 2020

2. Méthodes comptables (suite)

h) Constatation des revenus

Les revenus sont constatés selon la méthode de comptabilité d'exercice qui reconnaît les revenus au cours de l'exercice au cours duquel ils ont été gagnés pourvu que les revenus puissent être raisonnablement estimés et le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les principales sources de revenus du Conseil comprennent ce qui suit :

i) Paiements de transfert gouvernementaux

Les subventions gouvernementales sont considérées comme des transferts gouvernementaux. Les paiements de transfert sont constatés comme revenus lorsque les transferts sont autorisés, tous les critères d'admissibilité sont atteints, sauf lorsque, et dans la mesure où le transfert crée une obligation répondant à la définition d'un passif pour le Conseil. Les transferts avec des stipulations sont comptabilisés dans les revenus reportés et constatés dans les revenus dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé lorsque les stipulations sont rencontrées.

ii) Frais et services

Les revenus provenant des frais de scolarité et autres frais et services sont comptabilisés dans l'exercice où ils sont gagnés. Les montants qui sont restreints en vertu de la législation, de la réglementation ou des accords avec des parties externes qui ne peuvent être utilisés dans l'exécution de certains programmes ou de la prestation des services et des opérations spécifiques sont initialement comptabilisés à titre de revenus reportés et sont subséquemment comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les charges sont engagées ou les services ont été complétés.

iii) Revenus de placements

Les revenus de placements sont constatés à titre de produit dans l'exercice où ils sont gagnés.

iv) Autres (transferts non-gouvernementaux) contributions

Les contributions sans restrictions sont constatées dans les revenus dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou lorsque les fonds ont été engagés envers le Conseil si les montants peuvent être estimés et la collection est assurée de façon raisonnable. Les contributions avec restrictions externes sont des contributions pour lesquelles le contributeur a mis des restrictions sur l'utilisation des ressources. Ces contributions sont reportées et sont constatées dans les revenus lorsque les restrictions ont été rencontrées. Les contributions en nature sont inscrites à la juste valeur lorsque reçues.

3. Découvert bancaire

Le découvert bancaire se compose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 5 800 000 \$, au taux préférentiel diminué de 0,50 %. La marge de crédit est autorisée par le Conseil par résolution d'emprunt et est garantie par un contrat de sûreté sur les paiements de transfert. Cette ligne de crédit a été approuvée par le ministre de l'Éducation le 6 mars 2014. Le solde au 31 août 2020 est nul (2 900 447 \$ en 2019).

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
Notes aux états financiers
31 août 2020

4. Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont composés de ce qui suit :

	2020	2019
	\$	\$
Placements de portefeuille au coût après amortissement:		
Certificats de placement garanti, 1,45 % (1,40 % en 2019), échéant le 29 décembre 2020	125,832	124,095
Total des placements de portefeuille reportés au coût après amortissement	125,832	124,095

5. Charges par fonction et par objets

	Salaires et avantages sociaux	Biens et services	Intérêts	Amortissement	2020 Réel	2019 Réel
Fonction	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Gouvernance	193,850	64,655	-	-	258,505	264,276
Administration	2,371,345	386,890	-	-	2,758,235	2,253,306
Enseignement	22,149,381	2,162,426	-	506,940	24,818,747	25,777,774
Fonctionnement et entretien	1,492,365	2,466,039	-	2,080,017	6,038,421	7,844,702
Transport	201,275	4,846,186	-	15,259	5,062,720	5,206,283
Frais de scolarité et frais afférents	-	353,469	-	-	353,469	394,623
Fonds générés par les écoles	-	375,141	-	-	375,141	576,007
Services complémentaires	1,279,777	225,905	-	-	1,505,682	1,408,235
Services externes	94,840	143	-	-	94,983	94,072
Autres	-	12,800	162,597	-	175,397	199,347
Total	27,782,833	10,893,654	162,597	2,602,216	41,441,300	44,018,625

6. Avantages sociaux futurs

Le Conseil fournit certains avantages sociaux postérieurs à l'emploi, les absences rémunérées et les prestations de cessation d'emploi à ses employés. Ces avantages incluent les congés de maladie qui s'accumulent mais qui ne s'acquittent pas, les allocations de retraite et les vacances courues. Les obligations liées à ces prestations sont déterminées par le biais d'hypothèses actuarielles en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service en se servant des meilleures prévisions établies par la direction pour le taux prévu d'actualisation, d'inflation, d'augmentation salariale, de cessation d'emploi, de retraite et de mortalité. Les obligations sont comptabilisées en actualisant les versements futurs au prorata des services et sont présentées au poste Avantages sociaux futurs à l'état de la situation financière. Hub International Limited, une firme d'actuaire, a effectué une évaluation actuarielle le 31 mars 2018 et a estimé le passif pour les avantages sociaux futurs au 31 août 2020. Les services en régimes de retraite, qui appartenaient antérieurement à Morneau Shepell Inc., ont été acquis par HUB International Limited en mars 2020.

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
Notes aux états financiers
31 août 2020

6. Avantages sociaux futurs (suite)

Les détails des avantages sociaux futurs sont comme suit

	2020	2019
Hypothèses à long terme utilisées :		
Taux d'actualisation (annuel)	1,54 %	1,93 %
Taux d'inflation et de productivité (excluant le mérite et les promotions) (annuel)		
- Personnel enseignant	2,50 %	2,50 %
- Personnel non-enseignant	3,00 %	3,00 %
Durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés	14 ans	14 ans
Avantages sociaux futurs	2020	2019
	\$	\$
	575,700	480,200
Charge constituée au titre des prestations constituées au cours de l'exercice	65,900	55,500
Charge d'intérêts	12,000	15,500
Prestations versées	(36,400)	(40,000)
Pertes actuarielles	29,300	64,500
Obligation pour les avantages sociaux futurs, fin de l'exercice	646,500	575,700
Gains actuariels non amortis	39,000	72,200
Avantages sociaux futurs	685,500	647,900
Charge pour les avantages sociaux futurs	2020	2019
	\$	\$
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	65,900	55,500
Amortissement des gains actuariels nets	(3,900)	(8,500)
Coût des avantages sociaux futurs	62,000	47,000
Charge d'intérêts sur les avantages sociaux futurs non financés	12,000	15,500
Charge totale des avantages sociaux futurs	74,000	62,500

7. Régimes de retraite

Régimes multi-employeurs à prestations définies

Les informations au sujet des régimes de retraite à prestations déterminées multi-entreprises sont comme suit :

a) Saskatchewan Teachers' Retirement Plan (STRP)

Les STRP offrent des prestations de retraite selon l'ancienneté et les gains donnant droit à la pension.

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
Notes aux états financiers
31 août 2020

7. Régimes de retraite (suite)

Les STRP sont financés par les versements des employés membres qui participent et le gouvernement de la Saskatchewan. L'obligation du Conseil envers les STRP est limitée à retenir et à verser les cotisations des employés aux taux fixés par les régimes. Par conséquent, ces états financiers n'incluent aucune charge de cotisation pour ces régimes. L'actif ou le passif net au titre des régimes de retraite ne sont pas inscrits dans ces états financiers puisque la responsabilité ultime pour les prestations de retraite demeure celle du Saskatchewan Teachers' Federation pour le STRP.

Les détails des contributions à ces régimes pour les employés du Conseil sont comme suit :

	2020	2019
	STRP	STRP
Nombre d'employés actifs du Conseil	255	258
Taux de cotisation des employés (pourcentage du salaire)	9,50 % – 11,70 %	9,50 % – 11,70 %
Contribution des employés pour l'exercice	1 640 663	1 613 649

b) Municipal Employees' Pension Plan (MEPP)

Le MEPP offre des prestations de retraite selon l'ancienneté et les gains donnant droit à la pension.

Le MEPP est financé par les versements des employeurs et des employés aux taux fixés par le Municipal Employees' Pension Commission.

Une évaluation actuarielle est préparée à chaque trois ans afin d'évaluer la situation financière du régime et la suffisance du financement du régime. Le déficit déterminé par une évaluation actuarielle, s'il y a lieu, est la responsabilité des employeurs et employés qui participent au régime et pourrait affecter les taux des cotisations futures et / ou les bénéficiaires.

Les versements au MEPP par les employeurs qui participent au régime ne sont pas comptabilisés dans des comptes distincts ou affectés afin d'offrir les bénéfices aux employés d'un employeur spécifique. Les employeurs ne peuvent pas identifier leur part des actifs et passifs respectifs, et l'actif ou le passif net au titre du régime de retraite n'est pas constaté dans ces états financiers. Le régime est comptabilisé comme un régime à cotisations déterminées et les cotisations de la part du Conseil sont portées aux charges lorsqu'elles sont dues.

Les détails du MEPP sont comme suit :

	2020	2019
Nombre d'employés actifs	160	171
Taux de cotisation des employés (pourcentage du salaire)	9,00 %	9,00 %
Taux de cotisation du Conseil (pourcentage du salaire)	9,00 %	9,00 %
Contributions des employés pour l'exercice	500,067	508,064
Contributions du Conseil pour l'exercice	500,067	508,064
Date de l'extrapolation actuarielle	(31 décembre 2019)	(31 décembre 2018)
	\$	\$
Actifs du régime	2,819,222,000	2,487,505,000
Passifs du régime	2,160,754,000	2,024,269,000
Surplus du régime	658,468,000	463,236,000

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
Notes aux états financiers
31 août 2020

8. Débiteurs

Tous les débiteurs présentés à l'état de la situation financière sont nets de la provision pour moins-value. Les détails des débiteurs et provisions sont comme suit :

	2020			2019		
	Débiteurs	Provision moins-value	Net de la provision	Débiteurs	Provision moins-value	Net de la provision
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert provinciaux	1,400,000	-	1,400,000	1,592,629	-	1,592,629
Autres débiteurs	1,348,723	5,600	1,343,123	1,247,309	6,800	1,240,509
Total des débiteurs	2,748,723	5,600	2,743,123	2,839,938	6,800	2,833,138

9. Crédoiteurs et charges à payer

Les détails des crédoiteurs et charges à payer sont comme suit :

	2020	2019
	\$	\$
Salaires courus et avantages sociaux	43,578	-
Fournisseurs	5,419,275	1,939,891
Autres charges à payer	154,773	308,922
Total des crédoiteurs et charges à payer	5,617,626	2,248,813

10. Revenus reportés

Les détails des revenus reportés sont comme suit:

	Solde au 31 août 2019	Additions au cours de l'exercice	Revenus constatés au cours de l'exercice	Solde au 31 août 2020
	\$	\$	\$	\$
Projets capitaux				
Paiements de transfert fédéraux	760	-	-	760
Total des revenus reportés liés aux projets capitaux	760	-	-	760
Revenus reportés liés aux projets non-capitaux				
Fonds d'incitation à l'action pour le climat (CAIF)	-	97,500	-	97,500
Frais de scolarité	-	1,560	-	1,560
Don Haïti	14,043	-	-	14,043
Total des revenus reportés liés aux projets non-capitaux	14,043	99,060	-	113,103
Total des revenus reportés	14,803	99,060	-	113,863

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
Notes aux états financiers
31 août 2020

11. Services complémentaires

Les services complémentaires représentent les services et programmes dont le principal objectif est autre que le soutien ou l'apprentissage de la maternelle à la 12e année (M à 12), mais qui permet d'améliorer la capacité de livrer son curriculum ou ses programmes d'apprentissage pour M à 12.

Voici un sommaire des revenus et charges des programmes de services complémentaires offerts par le Conseil :

Sommaire des revenus et charges des services complémentaires par programme	Programme Pré-M	Autres programmes	2020	2019
	\$	\$	\$	\$
Revenus				
Frais et autres revenus	-	421,449	421,449	408,874
Total des revenus	-	421,449	421,449	408,874
Charges				
Salaires et avantages sociaux	896,237	383,540	1,279,777	1,117,629
Soutien à l'apprentissage (auxiliaires)	1,787	-	1,787	3,930
Fournitures et services	621	98,130	98,751	46,029
Meubles et équipements non capitalisables	-	-	-	17,512
Fonctionnement des bâtiments	-	48,847	48,847	41,868
Communications	2,743	8,856	11,599	3,831
Déplacements	-	22,727	22,727	19,244
Perfectionnement professionnel (charges autres que salaires)	5,304	-	5,304	6,722
Charges liées aux étudiants	-	27,645	27,645	119,477
Allocations	-	9,245	9,245	31,993
Total des charges	906,692	598,990	1,505,682	1,408,235
Insuffisance des revenus sur les charges	(906,692)	(177,541)	(1,084,233)	(999,361)

L'objectif et la nature de chacun des services complémentaires se décrivent comme suit :

Le programme prématernelle (Pré-M) est une initiative du secteur de la petite enfance. Ce programme vise à préparer les habiletés linguistiques des enfants qui fréquenteront nos écoles fransaskoises.

Les autres programmes incluent l'animation culturelle et le pensionnat. L'animation culturelle vise à responsabiliser les élèves fransaskois. Ce secteur du Conseil permet aussi de les assister avec le développement de leur identité, leur langage et leur culture, le tout faisant partie intégrante du triple mandat du Conseil. Le pensionnat de l'École secondaire Collège Mathieu est le seul dans le milieu francophone dans l'Ouest canadien. Il permet à des élèves de fréquenter une école francophone lorsqu'il n'y en a pas à une distance raisonnable de leur domicile.

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
Notes aux états financiers
31 août 2020

12. Services externes

Les services externes représentent les services et les programmes qui ne contribuent pas à l'apprentissage ni au support à l'apprentissage et ne sont pas inclus dans les services complémentaires. Ces services n'ont pas de lien direct avec les programmes M à 12 du Conseil et ne permettent pas directement d'améliorer sa capacité de livrer sa programmation M à 12.

Voici un sommaire des revenus et charges des programmes de services externes offerts par le Conseil :

Sommaire des revenus et charges des services externes par programme	Prêts de service	2020	2019
	\$	\$	\$
Revenus			
Frais et autres	95,040	95,040	93,974
Total des revenus	95,040	95,040	93,974
Charges			
Salaires et avantages sociaux	94,840	94,840	93,762
Soutien à l'apprentissage	-	-	218
Charges liées aux étudiants	143	143	92
Total des charges	94,983	94,983	94,072
Excédent (insuffisance) des revenus sur les charges	57	57	(98)

L'objectif et la nature de chacun des services externes se décrivent comme suit :

Les services externes comprennent les prêts de service d'employés au ministère de l'Éducation de la Saskatchewan et à l'Université de Régina.

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
Notes aux états financiers
31 août 2020

13. Excédent accumulé

L'excédent accumulé se compose des actifs financiers et non financiers moins les passifs du Conseil. Le solde représente les excédents accumulés découlant du fonctionnement du Conseil et des fonds générés par les écoles.

Certaines composantes de l'excédent accumulé, tel qu'approuvé par le Conseil, ont été affectées à des fins spécifiques pour le futur. Ces montants affectés avec des restrictions internes ou des actifs inscrits à des comptes spéciaux, sont inclus dans l'excédent accumulé à l'état de la situation financière. Le Conseil ne maintient pas de comptes bancaires séparés sauf pour les fonds générés par les écoles.

Les détails de l'excédent accumulé sont comme suit :

	2019	Additions au cours de l'exercice	Réductions au cours de l'exercice	2020
	\$	\$	\$	\$
Investi dans les immobilisations corporelles				
Valeur comptable nette des immobilisations corporelles	55,813,550	382,410	2,602,216	53,593,744
	55,813,550	382,410	2,602,216	53,593,744
Entretien préventif et améliorations	-	860,915	648,357	212,558
Actifs inscrits à des comptes spéciaux				
Immobilisations corporelles				
Montant à être financé dans le futur	(75,866)	-	(75,866)	-
	(75,866)	-	(75,866)	-
Fonctionnement				
Montant à être financé dans le futur	-	-	808,114	(808,114)
	-	-	808,114	(808,114)
Autres				
Fonds générés par les écoles	282,885	371,642	375,141	279,386
Surplus assignés aux conseils d'écoles – Beau Soleil	15,202	-	-	15,202
Surplus assignés aux conseils d'écoles – Notre-Dame-des-Vertus	45,451	-	-	45,451
Réserves	67,435	-	-	67,435
	410,973	371,642	375,141	407,474
Non affecté	(2,688,898)	31,658	-	(2,657,240)
Total de l'excédent accumulé à la fin de l'exercice	53,459,759	1,646,625	4,357,962	50,748,422

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
Notes aux états financiers
31 août 2020

13. Excédent accumulé (suite)

L'objectif et la nature de chacun des excédents affectés se décrivent comme suit :

Entretien préventif et améliorations représentent des paiements de transfert du ministère pour financer le plan de trois ans d'entretien des immobilisations corporelles. Les montants non utilisés à la fin d'exercice doivent être désignés pour les projets d'entretien futurs.

Les montants à être financés dans le futur pour des immobilisations corporelles sont des montants qui ont été remboursés par un organisme qui exploite une garderie dans une école.

Paiement de transfert constaté d'avance représente la différence entre le paiement de transfert autorisé et les montants utilisés pour les projets en question.

Fonds générés par les écoles représentent les surplus que les écoles ont accumulés sur les collectes de fonds et les activités parascolaires.

Surplus assignés aux conseils d'écoles représentent des sommes mises de côté dans le passé qui peuvent être utilisées avec l'approbation du conseil d'école pour des fins spécifiques.

Réserves représentent des sommes mises de côté par le Conseil pour combler les imprévus ou pour des dépenses spécifiques dans le futur.

14. Prévisions budgétaires

Les prévisions budgétaires présentées dans les états financiers ont été approuvées par le Conseil le 28 juin 2019 et par le ministère de l'Éducation le 26 août 2019.

15. Droits contractuels

Les droits contractuels pour le Conseil sont comme suit :

- 97 500 \$ pour le Fonds d'incitation à l'action pour le climat avec le gouvernement de la Saskatchewan pour des projets dans plusieurs écoles. Il est prévu que ces projets seront terminés en 2020-21.

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
Notes aux états financiers
31 août 2020

16. Obligations contractuelles et engagements

Les obligations contractuelles et les engagements importants du Conseil sont comme suit :

- Les contrats de location-exploitation sont comme suit :

	Location-exploitation			Total exploitation
	Bureaux, écoles	Transports	Photocopieurs	
	\$	\$	\$	\$
Paiements minimaux exigibles				
2021	215,402	4,213,898	84,000	4,513,300
2022	-	4,063,267	84,000	4,147,267
2023	-	4,064,990	84,000	4,148,990
Obligations liées aux locations	215,402	12,342,155	252,000	12,809,557

17. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

Opérations sans effet sur la trésorerie

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises pour un coût total de 382 410 \$ (1 997 140 \$ en 2019), dont 20 883 \$ (42 223 \$ en 2019) ont été payés après la fin de l'exercice et 361 527 \$ (1 954 917 \$ en 2019) ont été payés au cours de l'exercice.

18. La gestion des risques

Le Conseil est exposé à des risques financiers liés à ses actifs et passifs financiers. Ces risques comprennent le risque de crédit, risque de liquidité et le risque de marché constitué du risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque du Conseil lié au non-paiement éventuel des comptes débiteurs. Le risque de crédit lié aux créances du Conseil du gouvernement provincial, du gouvernement fédéral et leurs organismes est considéré comme minime. Pour les autres débiteurs, le Conseil a adopté des politiques de crédit qui comprennent l'examen régulier des limites de crédit de ses clients afin de réduire son risque de crédit et une surveillance étroite des comptes en souffrance.

Le Conseil n'a pas d'exposition importante liée à un client particulier. La direction analyse les débiteurs individuellement afin de déterminer si une provision pour moins-value est nécessaire afin de refléter les risques de recouvrement.

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
Notes aux états financiers
31 août 2020

18. La gestion des risques (suite)

L'âge des paiements de transfert et autres comptes débiteurs au 31 août 2020 qui rencontrent la définition d'un instrument financier sont :

	31 août 2020				90 jours et plus
	Total	Courant	31-60 jours	61-90 jours	
	\$	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert	1,400,000	-	-	-	1,400,000
Autres débiteurs	1,027,568	82,135	28,147	232,333	684,953
Débiteurs bruts	2,427,568	82,135	28,147	232,333	2,084,953
Provision pour moins-value	5,600	-	-	-	5,600
Débiteurs nets	2,421,968	82,135	28,147	232,333	2,079,353

Les montants à recevoir liés à la TPS ne s'appliquent pas au risque de crédit, car ils ne répondent pas à la définition d'un instrument financier.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Conseil ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières à leur échéance. Le Conseil gère le risque de liquidité en surveillant le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de ses activités pour être en mesure de respecter ses engagements.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers du Conseil :

	31 août 2020			
	Total	Moins de 6 mois		Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	5,617,626	2,904,873	2,712,753	-
Total	5,617,626	2,904,873	2,712,753	-

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers du Conseil fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. Le Conseil est exposé à un de ces risques, comme le décrivent les paragraphes suivants.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché. Le risque de taux d'intérêt du Conseil concerne les placements de portefeuille.

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
Notes aux états financiers
31 août 2020

18. La gestion des risques (suite)

Risque de marché (suite)

Risque de taux d'intérêt (suite)

Le Conseil a également une marge de crédit d'un montant autorisé de 5 800 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel diminué de 0,5 %. Les variations de taux préférentiel de la banque peuvent causer des fluctuations des versements d'intérêt et des flux de trésorerie. Le solde au 31 août 2020 est nul (2 900 447 \$ en 2019).

Le Conseil minimise ces risques par la gestion des flux de trésorerie pour réduire au minimum l'utilisation de sa marge de crédit et par la gestion de son risque de taux d'intérêt sur la dette à long terme, grâce à l'utilisation majoritaire des termes à taux fixe de sa dette à long terme.

19. Pandémie Covid-19

La pandémie covid-19 est complexe et évolue rapidement. Elle a causé des perturbations importantes aux entreprises et entraîné un ralentissement économique. La division scolaire continue d'évaluer et de surveiller l'impact du COVID-19 sur sa situation financière. L'ampleur et la durée du COVID-19 sont incertaines et, par conséquent, il est difficile de mesurer de façon fiable l'impact futur potentiel sur la situation financière et les opérations de la division scolaire.

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
Annexe A : Détails supplémentaires des revenus
de l'exercice terminé le 31 août 2020

	2020 Budget	2020 Réel	2019 Réel
	\$	\$	\$
Paiements de transfert			
Paiements de transfert pour le fonctionnement			
Ministère de l'Éducation			
Fonctionnement	34 179 045	33 869 886	32 971 912
Autres transferts	861 558	871 200	9 000
Total des paiements de transfert du ministère	35 040 603	34 741 086	32 980 912
Paiements de transfert fédéraux	2 340 000	2 450 000	2 213 202
Autres paiements de transfert	-	187 030	203 135
Total des paiements de transfert pour le fonctionnement	37 380 603	37 378 116	35 397 249
Paiements de transfert pour les immobilisations corporelles			
Ministère de l'Éducation	-	-	2 410 840
Autres paiements de transfert	-	75 866	266 229
Total des paiements de transfert pour les immobilisations corporelles	-	75 866	2 677 069
Total des paiements de transfert	37 380 603	37 453 982	38 074 318
Frais de scolarité et frais afférents			
Frais de fonctionnement			
Frais de scolarité			
Commission scolaires	10 400	36 418	67 266
Particuliers et autres	16 688	20 880	920
Total des frais de scolarité et frais afférents	27 088	57 298	68 186
Fonds générés par les écoles			
Frais pour activités hors curriculum			
Levées de fonds	558 689	371 642	588 705
Total des fonds générés par les écoles	558 689	371 642	588 705
Revenus de services complémentaires			
Frais et autres revenus			
Autres revenus	-	421 449	408 874
Total des revenus de services complémentaires	-	421 449	408 874
Revenus de services externes			
Frais et autres revenus			
Autres revenus	94 030	95 040	93 974
Total des revenus de services externes	94 030	95 040	93 974
Autres revenus			
Autres	464 997	227 553	325 566
Ventes et locations	131 000	97 841	103 911
Placements	-	5 158	4 282
Total des autres revenus	595 997	330 552	433 759
Total des revenus pour l'exercice	38 656 407	38 729 963	39 667 816

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
Annexe B : Détails supplémentaires pour les charges
de l'exercice terminé le 31 août 2020

	2020	2020	2019
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Gouvernance			
Charges des membres du Conseil	160 744	193 850	187 203
Conférences pour les membres du Conseil	20 000	19 231	38 588
Conseils d'école	23 232	12 726	20 528
Élections	29 813	27 928	17 934
Autres	12 645	4 770	23
Total des charges pour la gouvernance	246 434	258 505	264 276
Administration			
Salaires	1 684 844	1 978 881	1 729 337
Avantages sociaux	270 072	392 464	301 174
Fournitures et services	291 124	313 919	169 573
Meubles et équipements non capitalisables	5 570	2 771	2 593
Fonctionnement des bâtiments	8 500	7 767	6 545
Communications	15 000	20 350	10 799
Déplacements	10 000	26 422	1 821
Perfectionnement professionnel	10 000	15 661	31 464
Total des charges d'administration	2 295 110	2 758 235	2 253 306
Enseignement			
Salaires pour les enseignants	17 656 592	16 840 852	16 602 173
Avantages sociaux pour les enseignants	913 998	962 705	835 551
Salaires pour le personnel de soutien	3 229 848	3 597 265	3 836 017
Avantages sociaux pour le personnel de soutien	880 825	748 559	819 711
Soutien à l'apprentissage	638 360	332 420	492 966
Fournitures et services	858 890	1 022 689	1 665 907
Meubles et équipements non capitalisables	34 685	157 344	154 938
Communications	164 875	200 517	133 412
Déplacements	246 950	217 184	346 746
Perfectionnement professionnel	215 133	190 798	229 389
Charges liées aux étudiants	-	41 474	120 990
Amortissement des immobilisations corporelles	601 292	506 940	539 974
Total des charges d'enseignement	25 441 448	24 818 747	25 777 774

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
Annexe B : Détails supplémentaires pour les charges
de l'exercice terminé le 31 août 2020

	2020	2020	2019
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Fonctionnement et entretien			
Salaires	1 360 397	1 207 344	1 192 602
Avantages sociaux	264 622	285 021	296 135
Fournitures et services	67 699	164 503	636 741
Meubles et équipements non capitalisables	69 168	8 653	16 968
Fonctionnement des bâtiments	3 145 603	2 280 539	3 604 102
Communications	2 500	6 683	6 386
Déplacements	4 992	5 661	23 391
Perfectionnement professionnel	2 128	-	8 667
Amortissement des immobilisations corporelles	2 003 992	2 080 017	2 059 710
Total des charges de fonctionnement et entretien	6 921 101	6 038 421	7 844 702
Transport			
Salaires	163 525	160 231	161 613
Avantages sociaux	44 856	41 044	46 587
Fournitures et services	86 264	102 551	134 058
Meubles et équipements non capitalisables	106 782	353 932	242 419
Fonctionnement des bâtiments	2 000	6 102	14 325
Communications	5 325	2 276	1 243
Déplacements	5 370	1 812	3 987
Perfectionnement professionnel	5 000	269	-
Services contractuels pour le transport	3 756 927	4 379 244	4 478 712
Amortissement des immobilisations corporelles	120 734	15 259	123 339
Total des charges de transport	4 296 783	5 062 720	5 206 283
Frais de scolarité et frais afférents			
Frais de scolarité	177 520	345 662	385 727
Frais de transport	-	7 807	8 896
Total des charges pour les frais de scolarité et frais afférents	177 520	353 469	394 623
Fonds générés par les écoles			
Fournitures et services scolaires	558 689	375 141	576 007
Total des charges pour les fonds générés par les écoles	558 689	375 141	576 007

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
Annexe B : Détails supplémentaires pour les charges
de l'exercice terminé le 31 août 2020

	2020 Budget	2020 Réel	2019 Réel
	\$	\$	\$
Services complémentaires			
Salaires et avantages sociaux – administration	87 984	99 207	91 675
Salaires et avantages sociaux – enseignants	-	-	(5 962)
Salaires et avantages sociaux – personnel de soutien	771 744	1 180 570	961 591
Salaires et avantages sociaux – transport	-	-	70 325
Soutien à l'apprentissage	22 000	1 787	3 930
Fournitures et services	142 376	98 751	46 029
Meubles et équipements non capitalisables	-	-	17 512
Fonctionnement des bâtiments	-	48 847	41 868
Communications	10 000	11 599	3 831
Déplacements	29 574	22 727	19 244
Perfectionnement professionnel (charges autres que salaires)	23 732	5 304	6 722
Charges liées aux étudiants	100 500	27 645	119 477
Services contractuels pour le transport et allocations	36 000	9 245	31 993
Total des charges pour les services complémentaires	1 223 910	1 505 682	1 408 235
Services externes			
Salaires et avantages sociaux – enseignants	94 930	94 840	93 762
Soutien à l'apprentissage	-	-	218
Charges liées aux étudiants	-	143	92
Total des charges pour les services externes	94 930	94 983	94 072
Autres			
Intérêts et frais bancaires			
Intérêts et frais bancaires	20 000	162 597	125 805
Intérêts sur les débetures	15 000	-	-
Intérêts sur autres emprunts pour immobilisations corporelles – autres	-	-	823
Total des intérêts et frais de banque	35 000	162 597	126 628
Perte à la cession sur immobilisations corporelles	-	-	60 403
Créances irrécouvrables	-	12 800	12 316
Total des autres charges	35 000	175 397	199 347
Total des charges pour l'exercice	41 290 925	41 441 300	44 018 625

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
Annexe D : Éléments hors trésorerie inclus dans l'insuffisance
de l'exercice terminé le 31 août 2020

	2020	2019
	\$	\$
Éléments hors trésorerie inclus dans l'insuffisance		
Amortissement des immobilisations corporelles (annexe C)	2 602 216	2 723 023
Perte à la cession d'immobilisations corporelles (annexe C)	-	60 403
Total des éléments hors trésorerie inclus dans l'insuffisance de l'exercice	2 602 216	2 783 426

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
Annexe E : Variation nette des éléments hors caisse des activités
de l'exercice terminé le 31 août 2020

	2020	2019
	\$	\$
Variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement		
Augmentation des débiteurs	90 015	(766 236)
Augmentation des créditeurs et charges à payer*	3 390 153	640 825
Augmentation des avantages sociaux futurs	37 600	22 500
Augmentation des revenus reportés	99 060	-
Diminution (augmentation) des stocks	74 284	(74 284)
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance	(80 847)	20 715
Total de la variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement	3 610 265	(156 480)

* Ce montant exclus une diminution de 21 340 \$ liée aux acquisitions d'immobilisations corporelles.